



MÉTIERS DE
LA PEINTURE
DU REVÊTEMENT
DE SOL ET DE
LA FAÇADE-ITE

WORLDSKILLS LYON 2024



TECHNIQUE

RE2020 : LES FABRICANTS DE SOLS SOUPLES
EN ORDRE DE BATAILLE

ITE ET FAÇADES PATRIMONIALES,
SOLUTIONS SUR MESURE SANS DÉNATURER

FORMATION

COULEUR SOLEIL : FORMER EN ITE



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

201
OCTOBRE
2024





Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service, vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition. Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Tous les points de vente et les agences de nos partenaires sont sur notre application

Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

Chers amis, Chers confrères,

La médaille d'excellence que vient de remporter Quiterie en peinture décoration aux mondiales des Worldskills est une fierté pour tous les professionnels de la finition. Cette médaille raconte les années de travail, l'engagement et le dépassement de soi qui ont permis à notre jeune compétitrice d'atteindre cette excellence et que chacun d'entre nous porte aussi dans le quotidien de son entreprise.

L'excellence est une nécessité pour nous tous. Une nécessité pour participer à l'attractivité de nos métiers et une nécessité pour le succès de nos entreprises.

L'UPMF partage cette ambition en soutenant ces concours et en accompagnant toutes les entreprises à l'amélioration constante.

C'est ce à quoi nous nous engageons, avec la force de notre collectif, dans nos commissions de travail et lors de nos rencontres avec nos partenaires industriels, cette année à la Rochelle, sur le thème de l'innovation en testant une approche différenciante avec la stratégie "Océan Bleu" qui propose de changer de perspective pour modifier les règles du jeu et dont les premières conclusions sont à retrouver dans ce numéro. Innover pour sortir de sa zone de confort et augmenter notre valeur ajoutée et préserver nos marges.

Au nom de l'UPMF, j'adresse à Quiterie et aussi à tous les professionnels engagés dans cette magnifique compétition, toutes nos sincères félicitations.

NICOLAS BLANGY

**PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS DE LA FINITION**



COULEURS FAÇADE

Liberté, créativité, efficacité !



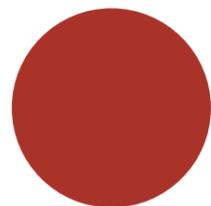
100% des teintes
Façade et Intérieur



Résultat optimal
en 2 couches



Recouvrable
en 2 heures



NOUVEAU
Existe en 1L, 5L, 10L

Création_ID convergence - Crédit photo - EyeEm - Freepik.com - Juin 2024



CR4185-3 Rouge arsenal
Nuancier Cromology intérieur

VIE DES ENTREPRISES

- p.6 BPIFRANCE**
Une aide à la transition écologique pour les entreprises du BTP
- p.10 REPRISE GRATUITE DES DÉCHETS**
Des simplifications pour 2025
- p.12 Vie des sections**



TECHNIQUE

- p.40 RE2020**
Les fabricants de sols souples en ordre de bataille
- p.44 OPPBTP**
Soulager les peintres dans les travaux « bras en hauteur »
- p.48 ITE ET FAÇADES PATRIMONIALES**
Solutions sur mesure sans dénaturer
- p.54 RÉNOVATION**
Une peinture biosourcée pour l'abbaye
- p.59 QUESTIONS**
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

ACTUALITÉ

- p.14 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE DU DIRIGEANT**
Penser aux différents risques sans tabou
- p.20 CLUB ALLIANCE**
Ensemble : innovons !
- p.23 SAGA**
Une nouvelle vie dans les métiers de la finition
- p.27 JURIDIQUE**
Sous-traitance et travail illégal
- p.33 FISCALITÉ DES VULS**
Où en est-on ?



NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.36 LOGICIELS**
Notes de frais



FORMATION

- p.62 COULEUR SOLEIL**
Former en ITE
- p.64 WORLDSKILLS 2024**
Une médaille d'Excellence en peinture décoration
- p.66 RÉSEAUX SOCIAUX**
La finition sur la toile

NOUVEAUTÉS

- p.69** Octobre 2024

À VENIR

- p.70** Découvrez les sujets du numéro de janvier 2025



BPIFRANCE

Une aide à la transition écologique pour les entreprises du BTP

Bpifrance propose des dispositifs d'accompagnement co-construits avec l'Adème, subventionnés, ainsi que des dispositifs de prêts sans garantie, dédiés au financement des projets de transition écologique et énergétique pour les entreprises du BTP.

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de respecter les limites planétaires, la France s'est engagée dans une transformation profonde de son économie. Cette transformation est au cœur du Plan Climat de Bpifrance, la banque publique d'investissement française pour le financement et le développement des entreprises.

Au total, Bpifrance ambitionne d'injecter au titre de son plan Climat près de 35 Md€ pour la transition écologique et énergétique d'ici à 2028. Bpifrance a ainsi construit un ensemble de solutions dans un continuum mêlant financement et accompagnement (Climatomètre, Diag Eco-flux, Décarbon'Action, Diag Perf'Immo, accélérateur décarbonation, VTE Verts, Communauté du Coq Vert...). Nous mettons en avant quelques-uns de ces dispositifs pouvant être actionnés dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Diag Eco-flux

Diag Eco-flux a pour but d'accompagner les entreprises dans une démarche environnementale en réalisant des actions simples sur les flux d'énergie, de matière, d'eau et de déchets pour réaliser rapidement des économies. Ce projet, opéré par Bpifrance et financé à 50 % par l'Adème, a été adapté au secteur du bâtiment en tenant compte notamment de particularités liées aux chantiers. Toutes les entreprises du BTP qui comptent entre 20 et 250 salariés sont éligibles (effectif SIRET)*. Le reste à charge dépend de l'effectif de l'entreprise et varie entre 2 000 et 3 000 € HT maximum.

L'entreprise est accompagnée par un expert dont l'action débute par une visite de l'entreprise et d'un ou deux chantiers. À la suite de quoi, elle obtient :

- une synthèse des principaux enjeux environnementaux de son activité,
- un bilan des flux (énergie, déchets, eau, matière),
- un plan d'actions global chiffré et hiérarchisé,
- une analyse des actions prioritaires à mettre en place.

Une fois le plan d'actions validé avec l'expert, l'entreprise bénéficie d'un suivi sur 12 mois pour démarrer sa mise en œuvre.

Plus d'infos : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

*Ce dispositif peut désormais être ouvert au cas par cas à des entreprises de moins de 20 salariés. Sinon, les entreprises de moins de 20 salariés sont accompagnées via le dispositif « TPE gagnantes sur tous les coûts », proposé par les CMA ou les CCI selon les territoires.

Diag Décarbon'Action

Le Diag Décarbon'Action propose une méthode éprouvée pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des entreprises et les aider à valoriser leur démarche et créer un effet d'entraînement au sein de leur écosystème (salariés, clients, fournisseurs...). Il s'adresse aux entreprises, tous secteurs d'activité confondus, comptant moins de 500 personnes et non soumises à la réglementation sur le bilan GES (gaz à effet de serre). Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone et un accompagnement sur 6 à 8 mois. Ce dispositif, co-financé par l'Adème et Bpifrance, a un coût pour l'entreprise variant entre 4 000 et 6 000 € HT.

Diag Perf'Immo

Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

Les objectifs principaux de l'accompagnement par des experts sélectionnés par Bpifrance et l'Adème :

- évaluer la performance énergétique de votre ou de vos bâtiment(s),
- définir des scénarios chiffrés de rénovation énergétique,
- inscrire votre entreprise dans une trajectoire conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40 % à 60 % de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire).

Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis dans une fourchette comprise entre 3 000 et 17 000 € HT. La subvention par l'Adème est de 40% du montant total HT (dans la limite de 6 800 € par site) pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise.

L'accélérateur Construction

Il s'agit d'un parcours intensif de 18 mois pour soutenir les entreprises de la filière de la construction, incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières pour développer des relations business durables avec l'écosystème.

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- trouver des réponses à vos difficultés structurelles,
- améliorer votre productivité,
- faire de la décarbonation et de la rénovation énergétique une opportunité business.

Il s'adresse aux PME ou petites ETI de plus de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€. Le reste à charge pour les entreprises est compris entre 17 000 et 33 000 € HT (paiement en 6 échéances).

Bpifrance - Une aide à la transition écologique pour les entreprises du BTP

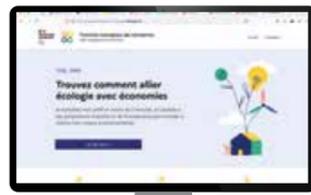


DES PRÊTS SANS GARANTIE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Il existe plusieurs dispositifs de prêts pour financer les investissements immatériels ou matériels à faible valeur de gage d'un projet de transition énergétique et écologique :

- **PRÊT VERT** pour déclencher la mise en transition des PME et ETI et qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits.
- **PRÊT VERT ADÈME - BPIFRANCE** a pour objectif d'encourager les TPE et les PME à engager des projets de transition écologique et énergétique. Il permet de cofinancer les programmes d'investissement d'entreprises visant notamment à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés. Il est destiné aux TPE et PME de plus de 3 ans ayant bénéficié d'un Diag ou d'une aide de l'Adème.
- **PRÊT ACTION CLIMAT** pour financer les projets de transition écologique et énergétique portés par des TPE et PME de moins de 50 salariés.
- **PRÊT ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** pour cofinancer à un taux préférentiel les équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie », ainsi que les prestations, matériels et travaux liés (notamment audit ou diagnostic énergétique, installation des équipements, outillage, etc.) dans une limite de 40%.

+ D'autres prêts de financement de l'immobilier ou des équipements sont possibles. Se renseigner auprès d'un chargé d'affaires de votre direction régionale Bpifrance.



+ Il existe d'autres dispositifs publics d'aide à la transition écologique des entreprises. Vous pouvez les retrouver sur la plateforme : www.mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/



SE FORMER POUR LES TPE, PME, ETI...

Il existe des formations en ligne gratuites pour estimer ses besoins en accompagnement :

- Climatmètre pour mesurer son impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation,
- E-Parcours Climat pour se former grâce au parcours digital « Transition Énergétique et Ecologique ».
- Ainsi que des séminaires climat en région.



BÂTISSEUR RESPONSABLE POUR ÉVALUER VOTRE ENGAGEMENT RSE

Gratuit pour les adhérents, l'outil Bâtisseur Responsable de la FFB vous permet de vous auto-évaluer facilement sur quatre thématiques RSE afin d'éditer un rapport personnalisable adapté aux métiers du bâtiment et de la construction.

+ Pour retrouver l'outil : www.rse.ffbatiment.fr



JUST LUPO IT!*

LA NOUVELLE DÉCOLLEUSE AUTOTRACTÉE ET RAPIDE POUR UN TRAVAIL DE PRÉCISION

*Faites-le avec LUPO !



Visionnez la vidéo YouTube

Retrouvez-nous sur : fr.wolff-tools.com



UZIN UTZ

Reprise gratuite des déchets

Des simplifications pour 2025



Des simplifications des modalités de reprise sans frais des déchets du bâtiment (hors peinture et enduits) vont intervenir au 1er janvier 2025 sur trois points : un outil unique de traçabilité, la fin de l'enregistrement préalable des entreprises pour les dépôts de moins d'une tonne et un service de reprise des déchets en entreprise moins contraignant.

Après plusieurs mois de négociations avec les éco-organismes et l'administration, la FFB a obtenu trois mesures essentielles pour simplifier la reprise sans frais des déchets triés dans le cadre de la REP Bâtiment (voir encadré). Ainsi à partir du 1er janvier 2025 :

- Les éco-organismes devront mettre en place un outil unique conjoint afin d'assurer la traçabilité des déchets. Cet outil permettra un accès simplifié aux différents points de reprise sans frais des déchets triés et préciser leurs modalités d'accueil. Il sera accessible via un guichet unique qui sera probablement hébergé sur le site de l'OCA Bâtiment, organisme coordonnateur de la REP Bâtiment ;
- Les éco-organismes ne pourront imposer aux détenteurs de s'enregistrer pour les dépôts de moins d'une tonne de déchets triés ;
- Pour la collecte des déchets triés en entreprise, dans le cas où l'entreprise gardera à sa charge les frais de location des bennes, l'éco-organisme devra procéder à leur reprise sans frais quelle que soit la fréquence d'enlèvement dès lors que ces contenants auront un volume unitaire supérieur à 8m³. Cela permet une ouverture des services de collecte en entreprise aux structures de petites tailles : pas de fréquence minimum de rotation des bennes imposées (l'entreprise remplit le contenant à son rythme) et les éco-organismes

devront donc prévoir dans leur offre des tailles de contenants à partir de 8m³ permettant de trier plus finement les déchets et de mieux tenir compte de l'espace disponible dans les entreprises. Les frais de traitement des déchets triés et les frais de transport sont pris en charge par la REP. Les frais de location des bennes resteront à la charge des entreprises. Rappelons qu'actuellement le service s'adresse principalement aux grosses entreprises, du fait des conditions strictes imposées par les éco-organismes (bennes de 30m³, fréquences de rotation imposées...).

+ Trouvez un point de reprise : //oca-batiment.org/

LES DÉCHETS CONCERNÉS PAR CETTE REPRISE GRATUITE :

- revêtements de sol linoléum et textile ;
- revêtements muraux ;
- isolants en laine minérale ;
- isolants en PSE (polystyrène expansé), XPS (polystyrène extrudé) et PU (polyuréthane).

NE SONT PAS REPRIS DANS LE CADRE DE CETTE REP :

- les produits déjà couverts par une autre REP, par exemple les peintures et enduits récupérés dans le dispositif REKUPO ;
- les emballages, les EPI, les outils et équipements techniques.

+ Suivez l'actualité sur la gestion des déchets sur votre application UPMF !

INNOVATION

UNE NOUVELLE [AIR] POUR LES FAÇADES !



RÉDUCTION D'EMPREINTE CARBONE

-20% D'ÉMISSIONS DE CO₂e !

PERLANE AERO BAS CARBONE

- Peinture allégée
- Additivée siloxane

PANCRYTEX TT BAS CARBONE

- Application tous temps
- Séchage rapide

ACTIONS+ 2025
ENVIRONNEMENT • HUMAIN • SANTÉ

Retrouvez les produits PERLANE AERO BAS CARBONE et PANCRYTEX TT BAS CARBONE dans les magasins Le Comptoir Seigneurie Gauthier, Seigneurie et sur seigneuriegauthier.com

SEIGNEURIE
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



CÉRÉMONIE D'HONNEUR

REMISE DES PRIX AUX PEINTRES-FAÇADIERS ET SOLIERS DE LA FFB DU BAS RHIN



© FFB BAS RHIN

Le 19 septembre dernier, la salle de spectacle d'Oberhausbergen à Strasbourg s'est transformée en un lieu de célébration pour plus de 200 professionnels du Bas-Rhin entourés d'élus locaux, de fournisseurs de peinture, de sol et des établissements scolaires du département. Plus d'une centaine de peintres-façadiers et soliers ont été honorés lors de cette soirée exceptionnelle, orchestrée par Guy Kleinmann, président de la Chambre professionnelle de la finition de la FFB Bas-Rhin. Cet événement prestigieux a rassemblé des artisans de talent dans plusieurs

catégories : des professionnels célébrant 20, 30 et 40 ans d'ancienneté, les finalistes nationaux des WorldSkills, les Meilleurs Apprentis de France (MAF), les Meilleurs Ouvriers de France (MOF), ainsi que les titulaires du Brevet de Maîtrise Peintre. Ce dernier, symbole d'excellence dans le métier, continue de démontrer sa popularité en Alsace. Cette cérémonie, empreinte de convivialité et de reconnaissance, a mis en lumière l'excellence de nos métiers et l'engagement des hommes et femmes qui façonnent le paysage artisanal. Une soirée réussie, riche en émotions, qui marque une nouvelle étape dans la valorisation des savoir-faire et dans la transmission des valeurs de l'artisanat pour les générations futures. ●

RÉSERVEZ VOS PROCHAINES ANIMATIONS auprès de nos ingénieurs **Marine Poulhalec** poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr **Thierry Houdin** houdint@upmf.ffbatiment.fr

Rendez-vous sur notre application



ETICS

Présentation des règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure en service.

FFB HAUTES-ALPES > Le 27 juin, réunion de la section peinture, présidée par Matthias Huntzinger. Présentation par visio conférence de Marine Poulhalec.



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Les outils, documents et services de votre Union à votre service.

FFB OCCITANIE > A l'occasion d'une réunion multi métiers sur l'intelligence artificielle le 26 juin à Montpellier avec Dorothee Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB.

FFB PYRÉNÉES ATLANTIQUES BAYONNE > Le 1er octobre, réunion de la section de la chambre syndicale de peinture du Pays basque, présidée par Philippe Heliot. Présentation de Thierry Houdin des actualités des métiers : réglementation, norme, outils pratiques et actions de l'UPMF, focus sur la RE 2020, peintures réfléchives, peintures biosourcées, rappel des points de vigilance avant signature d'un marché.

FFB NORMANDIE > Rencontre des métiers de la finition avec la section UPMF Normandie, présidée par Paul Hubert, le 4 octobre. Présentation de Marine Poulhalec des actualités de l'Union.



INTERFACE PEINTRE/PLÂTRIER

La reconnaissance des fonds - Les bonnes pratiques sur les chantiers - Les outils de dialogue

FFB ISÈRE > Réunion de la section peinture, présidée par Xavier Audouin, le 17 septembre. Intervention de Thierry Houdin.

FFB NOUVELLE AQUITAINE > Le 19 septembre, rencontres régionales multi métiers avec la présence de Perrine Rivière-Vultaggio, présidente de la section UPMF régionale. Intervention de Thierry Houdin.

FFB PYRÉNÉES ATLANTIQUES PAU > Sous la présidence de Romain Pommies, réunion de la chambre syndicale du Béarn, le 2 octobre. Intervention de Thierry Houdin.



PEINTURES RÉFLECTIVES

Les enjeux de l'application d'une peinture réfléchive : synthèse des connaissances actuelles, les marchés potentiels, les risques liés à cette technique, l'assurabilité du peintre pour cette activité.

FFB PACA > Le 5 juillet, Rencontre régionale des métiers avec la section UPMF, présidée par Richard Baille. Présentation par visio conférence de Marine Poulhalec, sur l'actualité des métiers : nettoyage des façades sans rinçage, dispositif d'assistance physique des peintres et focus sur les peintures réfléchives.



LES PEINTURES BIOSOURCÉES

Qu'est-ce qu'une peinture biosourcée ? Y-a-t-il des obligations ? Quel est votre retour d'expérience sur ces produits ?

FFB INDRE > Le 2 octobre, réunion de la chambre professionnelle peinture vitrerie, présidée par Karine Moreau-Joseph. Présentation de Marine Poulhalec.

CARNET SYNDICAL



CALVADOS GUILLAUME LECORDIER président de l'entreprise éponyme, est élu président de la section peinture - revêtement de sols - ITE humide de la Fédération du BTP.



VAR MATTHIAS HUNTZINGER dirigeant de l'entreprise PE.RA.DE, est élu à la présidence de la section peinture et métiers de la finition.



AIN DIDIER CHARDEYRON dirigeant de l'entreprise éponyme, est réélu président de la section plâtrerie peinture isolation de la Fédération du BTP.



HAUTE-GARONNE MATHIEU ROUDIÉ dirigeant du groupe Roudié Miner, est élu à la présidence de la Fédération du BTP.



MOSELLE FELICE DELLA ROSA gérant de l'entreprise éponyme, est réélu président de la section peinture finitions revêtements la FBTP.

Tous vos élus sont sur l'application de l'UPMF, dans l'annuaire : ffb-upmf-app.fr/annuaire



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE DU DIRIGEANT

Penser aux différents risques sans tabou



© PREENK

Chaque année, plus de 8 millions de personnes en France sont victimes d'accidents de la vie privée, causant environ 25 000 décès. Pour un chef d'entreprise, les conséquences peuvent être dramatiques, tant sur le plan personnel que professionnel... d'où la nécessité d'anticiper ces risques.

Il n'est jamais agréable d'envisager le pire. Psychologiquement, beaucoup freinent à l'idée de s'y préparer. Or, c'est essentiel. Pour assurer la pérennité de leur activité et se prémunir contre les conséquences financières des sinistres, il est crucial pour les dirigeants d'être bien couverts à titre personnel et professionnel.

Les assurances personnelles du chef d'entreprise

Le chef d'entreprise, tout comme tout individu, doit s'assurer contre les aléas de la vie courante qui pourraient avoir des répercussions sur sa vie privée et sa famille. Pour lui permettre de subvenir à ses besoins et ceux de sa famille en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité temporaire, il existe aussi des solutions de prévoyance, modulables en fonction des besoins de chacun :

La temporaire décès

Elle permet aux bénéficiaires désignés (conjoint, enfants...) de faire face aux difficultés financières par le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré.

La rente de conjoint

Un revenu régulier est versé au conjoint de l'assuré décédé pour subvenir aux besoins de sa famille.

La rente éducation

En octroyant des revenus réguliers aux enfants dont l'un des parents vient à décéder, cette garantie leur permet de poursuivre leurs études sans soucis financiers.

Les garanties « invalidité et incapacité »

Elles prévoient le versement d'un capital ou d'une rente en cas d'invalidité de l'assuré et le paiement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

La garantie « individuelle accidents »

Limitée aux seuls accidents, elle prévoit le versement d'un capital ou d'une rente, en cas de décès ou d'invalidité permanente de l'assuré, et des indemnités journalières, en cas d'arrêt de travail.

La garantie des « accidents de la vie »

Elle permet d'indemniser les victimes selon les règles du droit commun et non pas de façon forfaitaire. Elle couvre tous les accidents de la vie privée, y compris ceux résultant d'agressions ou d'attentats, de catastrophes naturelles ou d'accidents médicaux.

Les assurances professionnelles du chef d'entreprise

En tant que dirigeant, il est essentiel de se prémunir des risques professionnels qui pourraient nuire à l'entreprise et à son bon fonctionnement.

L'assurance homme-clé

Cette assurance couvre le risque lié à la perte d'une personne clé dans l'entreprise, généralement le dirigeant. En cas de décès ou d'incapacité de ce dernier, l'assurance verse un capital à l'entreprise pour compenser la perte d'exploitation, de compétences, de savoir-faire et de revenus. Cela permet à la structure de continuer son activité en recrutant un remplaçant ou en investissant dans la formation d'un tiers de confiance interne désigné.

L'assurance perte de revenu

L'assurance compense la perte de revenu dans le cadre d'une incapacité temporaire ou permanente de travail, en versant des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ou une rente si invalidité. Cette couverture est particulièrement importante pour les dirigeants de PME ou de TPE qui n'ont pas de statut de salarié et qui ne sont pas, de fait, couverts par le régime général de la Sécurité Sociale ni par le contrat de prévoyance obligatoire couvrant l'ensemble des salariés de l'entreprise.

L'assurance perte d'exploitation

En cas de sinistre type incendie ou inondation, une assurance perte d'exploitation compense la perte de chiffre d'affaires, permettant à l'entreprise de continuer à fonctionner et de payer ses charges fixes.

L'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS)

Cette assurance protège les dirigeants contre les conséquences financières des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Elle couvre les frais de défense, les condamnations civiles, et les éventuels dommages et intérêts. La RCMS est essentielle pour les dirigeants, car leur responsabilité personnelle peut être engagée, mettant en péril leur patrimoine personnel. En effet, les contrats d'assurance habituellement souscrits, à l'instar de la responsabilité civile d'exploitation, ne couvrent pas ce type de mise en cause.

L'assurance pour faute inexcusable

La faute inexcusable est un concept juridique selon lequel un employeur est tenu pour responsable d'un accident de travail s'il est prouvé qu'il avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était



Assurances et prévoyance du dirigeant
Penser aux différents risques sans tabou



Il faut vraiment organiser son indisponibilité de manière simple et efficace.

Philippe Borne, dirigeant à la Rochelle



« NON, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES »

De nombreux chefs d'entreprise ne prévoient pas en amont toutes les démarches au cas où ils seraient subitement non opérationnels. Pourtant, elles sont nécessaires pour assurer la pérennité de l'activité, même sans eux. Philippe Borne, président d'une holding à la Rochelle, avait lui anticipé le pire... pour le meilleur.

IL Y A QUELQUES ANNÉES, VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UN ARRÊT CARDIAQUE...

C'était pendant le Congrès national de la fédération qui s'est tenu à Deauville. J'ai été plongé dans le coma pendant 18 jours et hospitalisé durant six semaines. La rééducation a ensuite duré quatre semaines, avant une reprise d'activité progressive. Heureusement, étant bien conseillés, nous avons anticipé juridiquement cette incapacité totale à diriger l'entreprise et ses 60 salariés. Toutefois je n'avais pas prévu ces 18 jours de coma pendant lesquels j'ai été incapable de délivrer quelque information que ce soit. D'où l'importance également de désigner une personne capable d'intervenir rapidement pour assurer le fonctionnement de l'entreprise au quotidien le cas échéant – un collaborateur, un proche qui connaît le métier – et surtout de lui octroyer un niveau de délégation qui soit équivalent à celui du président et qui se déclenche automatiquement en cas de problème.

QUELLE AUTRE ÉTAPE FAUT-IL ABSOLUMENT ANTICIPER POUR PROTÉGER SON ACTIVITÉ ?

Une fois l'incapacité du dirigeant prise en compte dans les statuts juridiques et la délégation de pouvoir prévue, il faut établir une check-list qui comprend tous les accès –

identifiants et mots de passe – aux serveurs de messageries, aux applications des comptes bancaires, aux différents sites web..., déposée par exemple dans un coffre-fort électronique. La personne qui prend la relève doit pouvoir immédiatement posséder ces données. Personnellement, je n'avais pas pris cette précaution et quand le drame est arrivé, de nombreux dossiers et informations sécurisés étaient bloqués dans mon ordinateur et/ou sur le serveur de l'entreprise, mettant en difficulté l'activité.

QUEL ENSEIGNEMENT MAJEUR RETIREZ-VOUS DE VOTRE EXPÉRIENCE ?

Il faut vraiment organiser son indisponibilité de manière simple et efficace. Il faut aussi faire valider ses actions par les conseils avisés de professionnels que sont les notaires pour tout ce qui touche au patrimoine, les juristes et les experts-comptables qui peuvent se révéler des aides précieuses. Bien sûr, la maladie, l'accident, que l'on soit chef d'entreprise ou pas, personne n'a envie d'y penser. Mais malheureusement, ces événements de la vie ne préviennent pas. Et c'est comme lorsqu'on souscrit une assurance, c'est au moment où elle est nécessaire que l'on s'aperçoit que l'on aurait dû mieux se couvrir dès le début. ●



BLOQUEZ, COLLEZ VOS LVT



CONFORT D'APPLICATION



BLOCAGE RAPIDE DES LAMES ET DALLES LVT



PRÉCONISÉE PAR LES FABRICANTS DE SOLS SOUPLES



FAIBLE CONSOMMATION

STIX A340 LVT PROJECT



SCANNEZ POUR LE DÉCOUVRIR EN VIDÉO

Adhesive solutions by ARKEMA

Assurances et prévoyance du dirigeant
Penser aux différents risques sans tabou



L'OPPORTUNITÉ

« La force de SMABTP, leader de l'assurance construction, c'est d'apporter un réseau de conseillers de proximité spécialisés auprès de tous les intervenants à l'acte de construire, ainsi que des conseillers dédiés aux assurances de personnes. »

« En ce qui concerne la protection du dirigeant, nous réalisons des diagnostics avec les chefs d'entreprise pour vérifier qu'ils sont bien couverts, eux, leurs proches et leur activité. Pour ce faire, nous analysons les besoins du dirigeant, en tenant compte de son statut et de la structure, de sa rémunération, sans oublier sa situation personnelle. Puis, on va le projeter dans différents scénarii avec un raisonnement de la prévoyance plus globale : quid de mes revenus en cas d'arrêt de travail ? Quid de mes salariés en cas d'invalidité ? Quid de mes associés le cas échéant, en cas de décès ? Quid de mes proches ? Ce sont des questions essentielles que tout chef d'entreprise doit se poser. Ensuite, nous proposons aux dirigeants des solutions sur mesure, adaptées à leur situation particulière et évolutives, et si possible assorties d'avantages fiscaux, et nous les accompagnons sur toute la durée de vie de leur contrat pour veiller à ce que les garanties mises en place répondent bien à leur situation personnelle et professionnelle effective. Le cas contraire, nous ajustons le niveau de couverture. » ●

CHRISTOPHE BOSSY, DIRECTEUR COMMERCIAL ADJOINT DE LA SMABTP

● ● ●

exposé son employé sans avoir pris les mesures nécessaires pour l'en protéger. L'assurance pour faute inexcusable prend alors en charge les indemnités dues aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles reconnus comme résultants d'une faute inexcusable de l'employeur. Cela inclut les indemnités complémentaires accordées par les tribunaux, qui peuvent représenter des sommes considérables.

Qui paye quoi ?

Les assurances telles que l'assurance homme-clé et la RCMS sont généralement prises en charge par l'entreprise, car elles visent à protéger l'activité professionnelle. En revanche, les assurances de prévoyance personnelle, comme la temporaire décès, la rente éducation, et les garanties d'invalidité et incapacité, sont souvent souscrites et payées à titre individuel par le dirigeant pour se protéger et protéger sa famille.

En couvrant les risques professionnels et personnels spécifiques aux dirigeants, les solutions de prévoyance et d'assurance permettent de protéger le patrimoine personnel du chef d'entreprise, de stabiliser la structure en cas d'imprévu, et de maintenir la continuité de l'activité. Une stratégie bien pensée et adaptée aux besoins spécifiques du dirigeant et de l'entreprise est indispensable pour une protection optimale. En prenant le temps de bien évaluer les risques, de choisir les bonnes couvertures et de suivre régulièrement les évolutions, les dirigeants peuvent se concentrer sur le développement de leur entreprise en toute sérénité. ●



DISPOSITIF REKUP®

Valoriser ses outillages du peintre commence avec un smartphone !



POUR TROUVER LE POINT DE COLLECTE REKUP® LE PLUS PROCHE, SCANNEZ CE QR CODE !



Plus de **2 000** points de collecte déjà ouverts en France

Profitez-en pour déposer aussi vos pots de peinture, enduit, colle et mastic

100% GRATUIT - 100% PRATIQUE

Ensemble : innovons !



L'innovation était la thématique de la 18^e Rencontre du Club Alliance qui s'est tenue à la Rochelle du 26 au 28 septembre. Pour réfléchir à faire évoluer nos marchés, industriels et professionnels se sont appuyés sur la stratégie "Océan bleu".

La stratégie "Océan bleu" vise à s'écarter des marchés saturés, aux perspectives de croissance limitées et à rechercher des marchés à fort potentiel. La première étape étant l'identification de ses marchés, des offres en présence et des possibilités de réduction de ses coûts. La plupart des entreprises s'efforcent de battre la concurrence au sein de leur secteur d'activité. Dans un "Océan rouge", il y a deux façons d'être compétitif sur un secteur donné : différencier son offre en apportant de la valeur ajoutée permettant de vendre à un prix plus élevé ou vendre une qualité acceptable au prix le plus bas possible. Ces deux stratégies ont en commun de se concentrer sur la conquête de la plus grande part d'un marché déjà existant. A l'inverse, la stratégie "Océan bleu" se concentre sur les « non-clients » pour créer de nouvelles demandes, à l'instar

de Wii de Nintendo, qui en ciblant un public plus large, a créé de nouveaux marchés. Il s'agit de se placer hors concurrence et de la rendre non pertinente. Dans cet esprit, professionnels et industriels ont réfléchi à des pistes "Océan bleu" pour les entreprises de peinture, sol, façade/ITE en neuf et rénovation, à destination du client final ou du client professionnel. En suivant cette méthode éprouvée, les participants ont été amenés à prendre de la hauteur et à penser différemment leur marché. Les groupes de travail ont tous abouti à des pistes d'action, à développer a minima, voire à des potentiels d'"Océan bleu". La méthode testée en une matinée a exploré les trois premières phases. Chacun s'est ensuite dit prêt à aller plus loin.

Cet atelier fait partie du programme Recherche et Développement de la FFB.

Retrouvez l'ensemble des pistes envisagées dans le compte-rendu disponible sur l'application de l'UPMF et réservé aux adhérents et partenaires.



QUELQUES MARCHÉS À EXPLOITER DANS UNE STRATÉGIE "OCÉAN BLEU" POUR LES ENTREPRISES DE FINITION

- Le marché de la maintenance/entretien : proposer un contrat d'entretien régulier sur les locaux neufs (respect et protection de l'ouvrage, durabilité du bâtiment...)
- Les régions chaudes : faire comprendre que l'ITE participe également au confort d'été
- Augmenter sa réactivité sur les devis (intégration de l'intelligence artificielle) et pour les interventions



allura[®] click Flexcore 20dB
LA LVT ACOUSTIQUE SEMI-RIGIDE À CLIPSER



FLOORING SYSTEMS

créons un environnement meilleur



Peintures

FABRICANT FRANÇAIS INDÉPENDANT



PARTENAIRE DES ENTREPRISES DE PEINTURE

DEPUIS 1949



PEINTURES PROFESSIONNELLES

ISOLATION THERMIQUE

COULEURS & DÉCORATION

REVÊTEMENTS SOLS & MURS

MATÉRIEL & OUTILLAGE

CONSEILS & SERVICES



www.jefco.fr

allios

SAGA



SAGA

UNE NOUVELLE VIE dans les métiers de la finition



Parisienne de naissance, Charlotte Bourguignon a repris en 2019 la société Sers, près de Montpellier, avec son compagnon, peintre et solier.

Un changement de vie radical pour celle qui a su impulser sa dynamique à l'entreprise pour la faire grandir, et qui ne s'imagine plus travailler ailleurs que dans le bâtiment.



« C'était un changement de vie radical. Un défi que peu oseraient peut-être. Mais qu'a réussi haut la main Charlotte Bourguignon, « parisienne de naissance et de cœur », qui a racheté

en 2019, à 32 ans et avec son mari, une entreprise de peinture et de revêtements de sol souples à Assas, près de Montpellier. Diplômée d'une école de commerce parisienne, spécialisée dans le management et la gestion d'entreprise, elle se destinait à un métier dans le monde du luxe. Quelques premières expériences professionnelles plus loin, elle débute sa carrière chez Foncia où elle restera 7 ans. Le temps de rencontrer son mari, peintre et solier. Le couple ne se voit pas rester à Paris et y élever leur fille. L'idée fait son chemin : « Avec mes compétences en gestion d'entreprise et les siennes en matière de peinture et de pose de sol, pourquoi ne pas racheter une entreprise hors de Paris, raconte la jeune femme. La première entreprise envisagée est la bonne : l'entreprise Sers à Assas dans l'Hérault. « Les anciens gérants étaient ravis de passer le flambeau à des gens dynamiques et avec de nouvelles idées », poursuit-elle. Et c'est finalement toute la famille qui rejoint le couple dans le sud : son frère Alexandre se forme au métier de peintre sous l'œil aguerri des anciens de l'entreprise

et son père, chef d'entreprise, décide de faire profiter sa fille de son expérience. De véritables piliers alors que la jeune femme se sépare de son compagnon et décide de poursuivre l'aventure seule.

Des personnes, pas un CV

Pleine de ressources, battante, la jeune femme trouve des solutions. « Il a fallu que je m'y mette ! Moi qui ne connaissais que la gestion d'entreprise, je suis allée sur le terrain, peindre et poser du sol pour comprendre le métier, raconte-t-elle. Je suis allée voir mon fournisseur pour qu'il me forme aux produits et avoir un support technique. Et j'ai recontacté les anciens gérants pour qu'ils me conseillent et m'apprennent les fondamentaux comme les métrés, les devis... Ils ont été mes sauveurs et des soutiens exceptionnels. ». D'ailleurs, l'ancien gérant n'hésite pas : à l'annonce de la nouvelle, il annule ses vacances pour l'aider. La notoriété de l'entreprise, la qualité du travail réalisé font le reste : les clients continuent d'arriver. Seul bémol : les deux anciens salariés, à l'annonce du changement de direction, ne suivent pas. « Ils n'ont pas accepté d'être dirigés par une femme et nos visions ne concordaient pas. Ils sont partis. » Mais la jeune femme rebondit avec une « équipe toute neuve. Ça m'a permis de recruter des compagnons à mon image, partageant la même vision. » Une équipe plutôt jeune avec une moyenne d'âge de 30 ans. « J'ai choisi des personnes, pas des



CV. Certains viennent du bâtiment, d'autres non. Ils se sont formés chez moi. Mais sur le terrain, tous offrent le même travail qualitatif et on ne voit pas de différence. » Et surtout des peintres et soliers heureux et motivés. « Je me bats pour qu'ils aient de belles conditions de travail. »

Un showroom dans un ancien restaurant

La recette fonctionne puisque d'une équipe de deux, la gérante est passée à une équipe de cinq. En parallèle, celle qui avoue avoir « tout recommencé en 2021 » ouvre un showroom en 2022 dans l'ancien restaurant d'Assas en profitant du départ des propriétaires. Une opportunité. La jeune femme y accueille ses futurs clients avec un café et le sourire, pour les aider à définir leurs projets. Une clientèle d'ailleurs recentrée sur les professionnels. « Diminuer la part du particulier dans mon chiffre d'affaires était une vraie volonté. J'ai eu trois particuliers en début d'année dernière qui m'ont plombé le moral et la trésorerie. Je ne travaille plus qu'avec des clients fiables. C'est aussi une autre façon de gérer les chantiers. Et pour les compagnons, c'est très varié. Mais je ne m'interdis pas la rénovation d'une grosse maison avec de la décoration ! »

Un engagement syndical

Des idées, Charlotte Bourguignon n'en manque pas. Avec l'ambition de faire grandir ses équipes et son entreprise. « Je veux que chacun s'épanouisse dans son travail et que ça se ressente. Je veux développer ce que nous avons créé, trouver de nouveaux clients, répondre à des marchés publics. Pourquoi pas racheter une autre société pour nous agrandir. » Très engagée dans la vie syndicale, elle est présidente du Groupe femme de la FFB de l'Hérault et présente au bureau. « J'ai envie d'aider les femmes à se faire confiance et à choisir le bâtiment. La présence des femmes dans le bâtiment, c'est un sujet qui me touche. » Aider les gens à concrétiser leur projet d'aménagement ou les aider à se former à nos métiers et concrétiser leur potentiel, c'est ce qui lui plaît dans le milieu du bâtiment. Avec le sentiment, au final, d'être dans un secteur plein de possibilités. « Quand c'est difficile, c'est difficile, mais ça permet une belle reconnaissance de soi ! » ●



LE GITE À BATIMAT

À l'occasion de Batimat et des interventions techniques organisées par la FFB sur son stand, le GITE (le Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur de la FFB qui représente les métiers de l'ITE) a tenu une conférence en filière. « L'ITE, un marché à ne pas rater pour les entreprises ! » animée par Dorothee Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB. Sont intervenus Bruno Poilpré, président du GITE-FFB, Philippe Boussemart, président du Mur Manteau et François Chardon, membre du Syndicat National des Bardages et Vêtures Isolées (SNBVI) pour rappeler l'importance de structurer la filière et les enjeux économiques pour les entreprises.

LE GITE SE COMPOSE DE :

- L'Union Professionnelle des Métiers de la Finition (UPMF)
- L'Union Nationale des Entrepreneurs d'Enduits de Façade (UNEEF)
- Le Syndicat Français des Joints et Façades (SFJF)
- La Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité (CSFE)
- Le Syndicat National de l'Isolation (SNI)
- L'Union des Métiers du Bois (UMB)
- L'Union de la Maçonnerie et du Gros-Œuvre (UMGO)



PROCHAINE RÉUNION
DU GITE-FFB : 8 OCTOBRE 2024

Unikalo : l'engagement de qualité et d'innovation à vos côtés depuis 1936 !
Fiers de construire l'avenir avec les professionnels du bâtiment



unikalo
PEINTURES BÂTIMENT

Fabricant indépendant français de peinture bâtiment depuis 1936

WWW.UNIKALO.COM



youtube.unikalotv unikalo @peinturesunikalo unikalo



EUROMAIR

Fabrication et distribution de matériel professionnel de projection

Nos marques

EUROPRO

volumair

MIXER

KOSNER



Machines Spéciales I.T.E.

Plots de colle

Grande hauteur de travail

Enduit & Finition

DÉCOUVREZ TOUTES NOS GAMMES DE MACHINES SUR

WWW.EUROMAIR.COM



FABRICANT FRANÇAIS

SOUS-TRAITANCE ET TRAVAIL ILLÉGAL

La période économique difficile que nous traversons doit nous amener à être particulièrement vigilants sur la protection de nos créances. C'est bien l'objet poursuivi initialement par la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance qui permet, à certaines conditions, d'être assuré du paiement de ses situations, d'où son titre : "Loi de protection sur la sous-traitance".



Cette protection est soumise au respect de certaines conditions de forme qu'il nous est apparu important de rappeler ci-après, en se souvenant que la loi est d'ordre public et que l'on ne peut donc s'y soustraire. Cette protection s'applique tant dans les marchés privés, que dans les marchés publics.

On trouvera « in fine » les sanctions pour le non-respect de la loi. Elles impliquent, aujourd'hui, le sous-traitant, l'entreprise principale et le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le client final. Nous verrons, dans cet article, comment la loi sur la sous-traitance a été utilisée par les pouvoirs publics en matière de lutte contre le travail dissimulé et le travail illégal. Il est bon de se souvenir, à ce propos, que l'État vient d'annoncer, pour accélérer la répression contre ce sujet, qu'il allait multiplier les contrôles, les sanctions étant de plus en plus lourdes, y compris les peines annexes. Il est important que chacun de vous, en cas

de doute ou d'interrogation, puisse se rapprocher des services de la Fédération qui, dans vos domaines respectifs, ont (ainsi que leurs conseils) tous les éléments, y compris les formulaires, à vous donner pour y répondre. Souhaitons que cette lecture vous soit bénéfique et vous incite à désigner, dans chacune de vos entreprises, un responsable administratif qui aura la mission d'appliquer et de suivre les formalités requises.

Sous-traitance et travail dissimulé

Les articles L 8222-1 à L.8222-6 du Code du travail imposent à tout donneur d'ordre, tant dans le cadre des marchés publics que privés, pour les contrats supérieurs à 5.000 € HT, lors de la conclusion du contrat et tous les 6 mois, de vérifier que son cocontractant s'acquitte de ses obligations sociales et fiscales, et s'engage à respecter les dispositions du Code du travail.





Liste des documents à exiger du sous-traitant

Sous-traitant établi en France (article D.8222-5 du Code du travail)

Justificatifs de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers :

- Soit un extrait Kbis ;
- Soit une carte d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
- Soit un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle à condition qu'y soit mentionné le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au Répertoire des Métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Soit un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un Centre de Formalités des Entreprises lorsque l'immatriculation est en cours.

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Liste nominative des salariés étrangers employés par le sous-traitant, soumis à autorisation de travail - seuls les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne (sauf Lettonie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie), de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein en sont dispensés), précisant leur date d'embauche, leur nationalité ainsi que le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (décret du 11 mai 2007).

Par un arrêt du 28 juin 2005, la Cour d'Appel de Paris a jugé que l'entreprise principale doit s'assurer de la sincérité de ses obligations déclaratives en exigeant les documents suivants :

- Déclarations préalables à l'embauche ;
- Déclarations trimestrielles à l'URSSAF.

La Jurisprudence exige, de plus, que le donneur d'ordre vérifie que le nombre de salariés figurant sur l'attestation URSSAF, ainsi que la masse salariale sont suffisants pour réaliser les travaux qui lui sont confiés.

Il est également important d'obtenir les documents suivants :

- Noms des salariés ;
- Déclaration préalable à l'embauche ;
- Attestations d'assurance ;
- Attestations Caisse Congé du Bâtiment ;
- Copies des cartes d'identité du Bâtiment ;
- Attestations de régularité de la situation fiscale ;
- Certificats Qualibat.



CLAUDE VAILLANT
AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN DROIT IMMOBILIER

Sous-traitant établi à l'étranger (articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail)

Les articles L. 8222-1 à L.8222-6 du Code du travail imposent à tout donneur d'ordre, tant dans le cadre des marchés publics que privés, pour les contrats supérieurs à 5.000 € HT, lors de la conclusion du contrat et tous les 6 mois, de vérifier que son cocontractant s'acquitte de ses obligations sociales et fiscales, et s'engage à respecter les dispositions du code du travail en obtenant les documents suivants :

Si l'immatriculation sur un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'origine :

- Soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- Soit un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle à condition qu'y figure le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- Soit, pour les entreprises en cours d'inscription, un document datant de moins de 6 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'inscription audit registre.

Documents attestant de la régularité de la situation sociale de l'entreprise :

- Certificat de détachement ;
- Document attestant de la régularité de la situation sociale du sous-traitant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (certificat de détachement) ;
- Et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit :
 - une attestation de l'URSSAF attestant que l'entreprise est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations dont elle s'assure l'authenticité ;
 - ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, elle doit s'assurer de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

Document mentionnant son numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 Ter du Code Général des Impôts (TVA



harmony



Nouveaux nuanciers peinture Rêvez, inspirez, osez la couleur !

253 teintes, dont 45 teintes soutenues SUN+
Deux formats : un dépliant et un nuancier liasse
avec calques et fusiomètre intégrés

HARMONY, c'est une nouvelle façon de penser la couleur pour mieux répondre aux tendances et besoins du marché.





intracommunautaire) ou, si l'entreprise n'est pas tenue d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal en France.

Liste nominative des salariés étrangers employés par le sous-traitant, soumis à autorisation de travail - seuls les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne (sauf Lettonie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie), de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein en sont dispensés), précisant leur date d'embauche, leur nationalité ainsi que le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (Décret du 11 mai 2007).

Les documents ci-dessus doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction.

Dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ou le donneur d'ordre, informé par écrit par un agent de contrôle ou par un syndicat ou une association professionnels ou une institution représentative du personnel, de l'intervention du cocontractant, d'un sous-traitant ou d'un subdélégué en situation irrégulière au regard des formalités mentionnées aux articles L8221-3 et L8221-5 du code du travail, doit enjoindre aussitôt à son cocontractant de faire cesser sans délai cette situation (article L8222-5 du Code du travail).

Sanctions

En cas de travail dissimulé (articles L.8221-3 et 5 du Code du travail), l'entreprise principale qui a méconnu les obligations mises à sa charge, s'expose aux sanctions suivantes :

Solidarité financière (articles L.8222-2 et L.8222-3 du Code du travail)

Si un sous-traitant fait l'objet d'un procès-verbal pour délit de travail dissimulé et que l'entreprise principale n'a pas procédé aux vérifications prévues par la loi, elle sera tenue solidairement au paiement :

- des impôts, taxes et cotisations obligatoires ainsi que des pénalités et majorations dus au Trésor Public et aux organismes de sécurité sociale ;
- au remboursement des sommes correspondant au montant des aides publiques dont il a bénéficié ;
- des rémunérations, indemnités et charges dues en raison de l'emploi de salariés dissimulés.

Sanctions pénales (articles L.8224-1, L.8224-2 et L.8224-3 du Code du travail)

- 3 ans d'emprisonnement et/ou 45.000 € d'amende ;
- 5 ans d'emprisonnement et/ou 75.000 € d'amende en cas d'emploi dissimulé d'un mineur soumis à l'obligation scolaire, ou d'une personne dont la vulnérabilité ou l'état de dépendance sont apparents ou connus de l'auteur ;
- 5 ans d'emprisonnement et/ou 15.000 € d'amende (75.000 € pour la personne morale) en cas d'emploi d'un étranger extracommunautaire ;
- 10 ans d'emprisonnement et 100.000 € d'amende lorsque les faits sont commis en bande organisée ;
- Interdiction, pour une durée de cinq ans, d'exercer,

directement ou par personne interposée, l'activité professionnelle dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;

- Exclusion des marchés publics pendant 5 ans ;
- Affichage.

Risques spécifiques à la " sous-traitance de pose "

La sous-traitance ne doit pas être un moyen d'utiliser « des salariés déguisés » sans avoir recours à l'embauche de personnel ou à l'intérim, ce qui est pénalement réprimé par le délit de marchandage et le délit de prêt de main d'œuvre à but lucratif (articles L.8231-1 et L.8243-1 du Code du travail). En d'autres termes, la sous-traitance de pose s'analyse en un contrat d'entreprise et non en un contrat de travail. Il faut donc conserver l'indépendance du sous-traitant.

Précautions à prendre

- Conclure un contrat de sous-traitance écrit ;
- Prévoir un prix forfaitaire en fonction de l'importance des travaux ;
- Fourniture de l'outillage par le sous-traitant ;
- Vérifier l'inscription du sous-traitant au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ;
- Obtenir les attestations d'assurances du sous-traitant ;
- Eviter le paiement mensuel des factures par chèque ;
- Eviter l'emploi exclusif et permanent des mêmes sous-traitants (sauf s'ils fournissent tout ou partie de la matière) ;
- Veiller à ne pas être le seul client du sous-traitant ;
- Eviter l'immixtion dans l'organisation du travail du sous-traitant (liberté du sous-traitant dans la direction et l'exécution de son travail et notamment dans la fixation de l'emploi du temps) ;
- Le sous-traitant ne doit pas utiliser des véhicules, équipements et vêtements portant le sigle de l'entreprise principale ;
- Le sous-traitant ne doit pas utiliser le papier à en-tête de l'entreprise principale.

Sanctions (articles L.8234-1 et 2 et L.8243-1 et 2 du Code du Travail)

- Requalification en contrat de travail :
 - paiement des salaires, impôts, taxes et cotisations sociales obligatoires ainsi que les pénalités et majorations de retard,
 - remboursement des aides publiques,
 - redressement fiscal,
 - responsabilité pénale pour les infractions aux règles de sécurité.
- 2 ans d'emprisonnement et/ou 30.000 € d'amende 150 000 € pour la personne morale) ;
- Interdiction, pour une durée de cinq ans, d'exercer, directement ou par personne interposée, l'activité professionnelle dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise ;
- Exclusion des marchés publics pendant 5 ans ;
- Affichage ;
- Refus des aides publiques à l'emploi et à la formation professionnelle pendant 5 ans. ●

PRÉSENT DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE



Peinture
(Rénovation, neuf)

Ravalement
Maçonnerie

Isolation thermique

Revêtement

Peinture industrielle
Sol

Contactez M. Jean-Marie Omer,
7 jours sur 7 au 06 80 18 27 65

147, Bd de Magenta - 75010 Paris
01 42 80 65 88 - lfp147@lfpinterim.com

www.lfp-interim.com





FISCALITÉ DES VULS Où en est-on ?



En matière de fiscalité automobile, certains véhicules professionnels (les VUL notamment) ont droit à des avantages fiscaux. Cette fiscalité change souvent. Faisons le point.



La France est un pays extrêmement fertile : on y plante des fonctionnaires et il y pousse des impôts » (Georges Clémenceau). Cette citation est plus que jamais d'actualité avec pour illustration une fiscalité des véhicules renforcée depuis le début de l'année. Cependant, rassurons-nous, des véhicules utilitaires échappent à cette fiscalité lourde, contrairement aux véhicules de tourisme.

- Récupération de la TVA sur l'entretien et les dépenses de carburant. Pour bénéficier de cette mesure, les véhicules utilitaires doivent être conçus pour le transport de marchandises et disposer de deux rangs de places assises maximum.

Ensuite l'ex-TVS

L'ex-TVS (Taxe sur les Véhicules de Sociétés), disparue en 2023, a été remplacée par deux nouvelles taxes :

- La taxe annuelle sur les émissions de CO₂ qui est déterminée en fonction des émissions de CO₂, de la date de mise en circulation et dans certains cas de la puissance fiscale. Sont exonérés de cette taxe les véhicules électriques, certains hybrides et les voitures fonctionnant au GPL. À noter : au 1^{er} janvier 2025, les véhicules hybrides ne seront plus exonérés de la taxe annuelle sur les émissions de CO₂.
- La taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques qui est déterminée en fonction du type de carburant et de la date de mise en circulation.

Sont exemptés de ces taxes, les véhicules utilitaires (camionnettes ou fourgons type « CTTE ») disposant d'un rang de places assises ainsi que ceux disposant de plusieurs rangs de places assises mais affectés au transport de marchandises et non au transport de personnes. ●●●

Essayons d'y voir clair...

Pour commencer, revenons sur les principales caractéristiques du véhicule utilitaire léger : ce dernier doit non seulement avoir un PTAC inférieur à 3,5 tonnes mais également être destiné au transport de marchandises. S'il dépasse cette jauge, il entre dans la catégorie des poids-lourds. Sa conduite nécessite un permis spécial. Sur le plan fiscal, les véhicules utilitaires légers - VUL (catégorie N, camionnettes, fourgons, de type « CTTE » sur la carte grise) ouvrent droit à des avantages fiscaux de plusieurs ordres. Attention : les règles diffèrent selon l'imposition (TVA, ex-TVS, amortissement...).

Tout d'abord la TVA

- Récupération de la TVA en cas d'achat d'un VUL. Dans le cas d'une location de véhicule utilitaire, l'avantage est identique. La TVA est, là-aussi, déductible dans son intégralité.

VENTE - LOCATION - SAV



139, bd Pierre Lefaucheur
72230 **ARNAGE**
Tél: 02 43 21 10 61

70, route du chêne
72230 **ARNAGE**
Tél: 02 52 22 73 90

11, allée de la voie Croix
28630 **MIGNIÈRES**
Tél: 02 46 72 01 40



Z.A Les Bozées
56, rue de Rome - B.P 43011
53063 LAVAL Cedex 9 **LAVAL**
Tél: 02 43 59 78 78



Z.I. Nord - 3, rue de Monge
61000 **ALENÇON**
Tél: 02 33 82 61 61

Retrouvez nous sur



Concessionnaire Sarthe et Mayenne



TOYOTA

MATERIAL HANDLING

Concessionnaire Eure-et-Loir



Vous avez des besoins?...Nous avons la solution!

Z.A Prairie de Mauves
200, rue de l'étiar
44300 **NANTES**
Tél: 02 40 50 46 46

4, rue Pierre et Marie Curie
49460 **MONTREUIL-JUIGNÉ**
Tél: 02 41 37 87 00

7 Rue de la Gibaudière - 49124
ST-BARTHÉLEMY-D'ANJOU
Tél: 02 52 21 02 98

Z.A Le Pont
72300 **SABLÉ -SUR-SARTHE**
Tél: 02 43 62 16 30

480 route de la Rouvelière
72700 **SPAY**
Tél: 02 43 21 37 00

Route de Spay D51
72700 **ALLONNES**
Tél: 02 52 22 02 00

Z.A Les Ajeux
72400 **LA FERTÉ-BERNARD**
Tél: 02 43 60 01 11

19, boulevard Arago
91320 **WISSOUS**
Tél: 01 84 00 00 66



CCMB'LOC

OUVERTURE
Agence Chartres



**GUIDE
LOCATION**



GUIDE.CCMBLOC.FR



**11, Allée de la Voie Croix
28630 MIGNERES
chartres@ccmb.fr**

02 46 72 01 40

**GRAIN FIN,
PEU D'EFFET DE REPRISE,
BON POUVOIR OPACIFIANT
& GRANDE BLANCHEUR.**

OPACÉA



Primaire opacifiant, Mat profond,
Velours soyeux & Satin léger

Faible odeur
Additif antiflash rust
Facilité d'application
Certifié Excell Zone Verte



**ANTI-ODEURS.
CAPTE & DÉTRUIT.**

CLEAN'ODEUR

Mat
Velours
Satin



Détruit les odeurs
corporelles, de cuisine,
d'humidité, de tabac
Lessivable
Certifié NF Environnement



ONIP Téléchargez l'application **ONIP**
Mon nuancier de poche.

Changez la couleur de vos murs / façades
en réalité augmentée et en temps réel.



**Formule
Biosourcée**

**ECO-CONÇUE
& BIOSOURCÉE**

SOURCÉA

Peinture 2 en 1
Impression & finition
Résine biosourcée à 97%
Carbone biosourcé à + de 54%
Certifié Ecolabel Européen



**CONFORT THERMIQUE
ÉTÉ COMME HIVER**

Ecotherm



Peinture de régulation thermique
& Primaire opacifiant

Atténue fortement les ponts thermiques
Supprime les effets murs froids / murs chauds
Effet déperlant
Anti-condensation
Certifié NF Environnement



**RÉDUIT LA TEMPÉRATURE
DE TOITURE JUSQU'À -33°C***

EcoRoof

SRI : 106

TSR : 84.8%

ET : 91%



Système 2 couches de
régulation thermique

Limite l'échauffement du support
Réduit la température intérieure
Nombreux supports admis dont
membranes synthétiques souples
Certifié Ecolabel Européen



Fiscalité des Vuls
Où en est-on ?

ACTUALITÉ



**MOINS DE TAXE
POUR TESLA ET GEELY...**

Les autorités européennes ont revu à la baisse les droits de douane de ces deux constructeurs concernant leurs autos électriques fabriquées en Chine. Les Tesla chinoises ne doivent plus s'acquitter que de 7,8 % de surtaxes et les Geely de 18,8 %. Le vote de l'Allemagne et de la Hongrie a semblé-t-il pesé dans cette décision. Les deux pays craignaient des mesures de rétorsion en retour, sur leur propre industrie. La Chine a déjà menacé de réagir.



**AUTOMOBILE : LES DÉCISIONS
EUROPÉENNES NE FONT PLUS
L'UNANIMITÉ**

C'est nouveau, des réactions discordantes se font jour depuis quelques temps envers les directives et les lois européennes sur l'automobile. Les instances de Bruxelles ont déjà dû assouplir les surtaxes douanières sur certains véhicules électriques chinois (cf brève ci-dessus). Autre point d'achoppement, les nouveaux seuils durcis de réduction des émissions de CO2. Ils paraissent très difficiles à tenir par les constructeurs qui demandent des assouplissements. Ceux-ci craignent de devoir payer des amendes colossales en cas de dépassement. L'Italie menace par ailleurs de ne pas appliquer le passage au tout électrique fixé à 2035. Ambiance !



GECKO MOTORS DÉBARQUE !

Décidément la Chine fait parler d'elle. Les premiers VUL originaire de ce pays arrivent chez nous. Le constructeur Geeko Motors, pionnier des véhicules utilitaires électriques, annonce son entrée officielle sur le marché européen. Son fourgon électrique MagicWay sera lancé au salon des transports IAA de Hanovre. Ce véhicule utilitaire est construit sur un châssis "skate-board" modulable. Ce système permet de proposer toutes sortes de carrosseries différentes. La version à prolongateur d'autonomie disposerait de 1000 km d'autonomie. Un record !

● ● ●

En pratique, cette preuve est difficile à apporter pour ne pas dire impossible puisque l'usage des entreprises est souvent mixte.

Des discussions sont en cours avec Bercy afin d'assouplir cette fiscalité.

**Amortissement et déduction
du résultat**

Cet amortissement correspondant à l'acquisition par l'entreprise d'un véhicule utilitaire d'un rang de places assises sera intégralement déduit du résultat imposable, sans plafonnement.

En cas de location de VUL, on retrouve sensiblement les mêmes avantages. À savoir :

- la déduction intégrale des loyers du résultat imposable. Pour un véhicule particulier, l'avantage est moins net, puisque la déductibilité du loyer est plafonnée suivant le taux d'émission de CO2 ;
- les dépenses liées à l'entretien et toutes les dépenses de carburant sont déductibles du bénéfice imposable.

Des discussions sont également en cours avec Bercy afin d'aligner ce régime aux véhicules utilitaires de plusieurs rangs de places assises. Ils sont aussi exemptés de malus (jusqu'à quand ?).

Écologique... Vraiment ?

Reste que la fiscalité apparaît parfois inique. Prenons le cas d'une entreprise qui doit transporter sur un chantier plusieurs employés. Elle est taxée si elle utilise un véhicule particulier de cinq places mais est avantagée si elle utilise deux (voire trois) véhicules utilitaires. Pas très écolo tout cela ! ●



LOGICIELS

Notes de frais

Le suivi des notes de frais a longtemps été vécu par les TPE et PME du BTP comme un casse-tête chronophage et une source de multiples erreurs. Avec l'arrivée de la dématérialisation, de nombreuses solutions logicielles dédiées à la gestion des notes de frais facilitent désormais le quotidien des entreprises. Tour d'horizon des outils du marché et de leurs fonctionnalités.

Les entreprises sont tenues de rembourser certains frais professionnels à leurs employés sous réserve que ces derniers fournissent un justificatif et une note de frais. Longtemps collectés manuellement et stockés en version papier, ces documents (frais de déplacement, factures d'hôtels ou de restaurants...) généraient un traitement très coûteux en temps et en argent pour les TPE et PME du bâtiment. Ainsi selon une étude de la Global Business Travel Association (GBTA), le traitement d'une note de frais prend 20 minutes en moyenne. De même, l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (ANDFCG) rapporte que dans le BTP, jusqu'à 20 % des notes de frais contiennent des erreurs, entraînant des coûts supplémentaires et des retards dans les remboursements qui peuvent impacter la trésorerie des entreprises. Avec l'arrivée de la dématérialisation, ces coûts ont drastiquement diminué et la gestion des notes de frais s'est largement simplifiée. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2019, les entreprises n'ont plus l'obligation légale de conserver leurs justificatifs de notes de frais en version papier. Par conséquent, elle peuvent ne stocker que les enregistrements numériques sous réserve que ces derniers respectent certaines règles : ils doivent être conformes à l'original (tant dans son image que dans son contenu), être numérisés au format PDF, disposer d'une signature électronique et enfin être conservés en utilisant une méthode d'archivage probante. La dématérialisation des notes de frais constitue une solution bien plus efficace pour optimiser leur traitement : il suffit d'avoir recours à un logiciel dédié. A l'aide d'un simple smartphone, d'un ordinateur ou d'une tablette, les salariés peuvent déclarer leurs dépenses remboursables par l'entreprise. Dès lors, leur durée de validation est fortement réduite, permettant un remboursement plus rapide.

Définition

Les logiciels de notes de frais sont des outils de finance et de comptabilité permettant de centraliser au sein d'une plateforme unique la gestion des notes de frais d'une entreprise. Ils prennent en charge l'intégralité des étapes de la gestion des dépenses professionnelles : de la numérisation de la note de frais jusqu'à son remboursement. Leur objectif est de faciliter la gestion administrative de ces dépenses tant pour les managers que pour les salariés d'une entreprise.

Avantages

La gestion de notes de frais nécessite de saisir le détail des dépenses, de transmettre le justificatif correspondant aux différents services, de contrôler les documents transmis, de s'assurer que la politique de remboursement de l'entreprise est respectée et enfin de corriger les erreurs et les oublis éventuels.

Selon l'étude de la GBTA citée précédemment, la gestion d'une note de frais en version papier représente un coût moyen de 50 euros ! Dès lors, les logiciels de notes de frais offrent de multiples avantages pour les professionnels du bâtiment à commencer par une réduction importante des dépenses liées à leur gestion. Grâce aux applications logicielles, nul besoin d'intervention managériale : les ouvriers et les chefs de chantier peuvent saisir leurs dépenses directement sur le terrain, évitant par la même occasion les pertes de justificatifs. De plus, grâce à la reconnaissance optique de caractères (OCR), le salarié n'a plus besoin de saisir manuellement le détail de ses notes de frais : il lui suffit de scanner ses factures et le logiciel reconnaît et interprète les caractères scannés.

☞ La dématérialisation des notes de frais constitue une solution bien plus efficace pour optimiser leur traitement : il suffit d'avoir recours à un logiciel dédié. ☞

A noter également que la plupart des solutions du marché s'intègrent avec les logiciels métiers du BTP, ce qui permet une gestion financière unifiée. Par ailleurs, ces logiciels aident à respecter les normes spécifiques au secteur, notamment en matière de TVA et de justificatifs. Enfin, ils permettent d'analyser en temps réel les dépenses par type de chantier ou par salarié, ce qui contribue à optimiser la trésorerie de l'entreprise.

Fonctionnalités

L'offre de logiciels dédiés à la gestion des notes de frais est pléthorique. La plupart d'entre eux disposent de fonctionnalités standards mais essentielles telles que le scan des justificatifs de paiement ou encore la catégorisation automatique des dépenses.

De même, ils proposent souvent une gestion des indemnités kilométriques lors des déplacements ainsi qu'une validation multi-niveaux adaptée à la hiérarchie de l'entreprise. Enfin, certains proposent de s'intégrer aisément avec les logiciels de devis et de facturation déjà en place dans la société.

Rydo

Avec près de 10000 sociétés clientes, Rydo est l'un des leaders mondiaux des logiciels de gestion de dépenses et frais professionnels (disponible sur Android et iOS). Grâce à son interface intuitive, l'utilisateur capture instantanément sa facture depuis l'application. Le logiciel s'appuie alors sur son composant Smart Audit qui utilise l'intelligence artificielle pour analyser automatiquement le détail des dépenses. En outre, il détecte et

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Logiciels - Notes de frais

● ● ●
signale les demandes non conformes voire suspectes. Les managers peuvent quant à eux définir et personnaliser leurs règles de validation automatiques pour les dépenses à faible risque. Ils n'ont alors qu'à vérifier et approuver les dépenses restantes. Grâce à Rydoo, les TPE et PME disposent de rapports détaillés et personnalisables sur le statut des dépenses. Enfin, il est possible de synchroniser Rydoo avec l'ERP de l'entreprise. Ce logiciel est disponible à partir de 8€ par mois et par utilisateur.

IPaidThat

IPaidThat propose une application de gestion des notes qui s'adresse aussi bien aux TPE qu'aux grands groupes. Elle dispose d'options standards et avancées telles que la catégorisation des dépenses, la saisie des écritures comptables, l'analyse des frais ou encore la gestion des justificatifs de paiement. Par ailleurs, IPaidThat propose de gagner en rapidité d'exécution et de simplifier la gestion des notes de frais en ajoutant des dizaines de factures en une seule fois. Tous les documents scannés sont certifiés, horodatés et conservés sur les serveurs sécurisés de l'éditeur pendant au moins 10 ans. IPaidThat est disponible à partir de 59€ HT par mois.

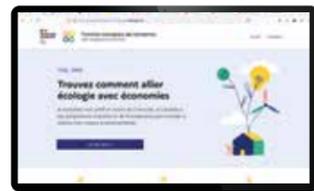
Jenji

Jenji est un outil de gestion de notes de frais en temps réel à la fois simple et rapide. Il permet la numérisation des justificatifs de dépenses (pris en photo) mais aussi la gestion des frais kilométriques. Les dépenses déclarées par les collaborateurs sont soumises automatiquement à leur manager et le calcul de la TVA est immédiat.

Par ailleurs, l'éditeur de Jenji a développé son propre OCR (système de reconnaissance de caractères) pour fiabiliser le processus de numérisation et d'extraction des données. Ce dernier garantit un taux de fiabilité de 98% et permet ainsi d'extraire l'intégralité des informations nécessaires à la réalisation d'une note de frais : le vendeur, la catégorie de la dépense, les totaux avec la devise et le pays ainsi que le détail de la TVA. Jenji est proposé en version gratuite pour les indépendants.

Cleemy

Cleemy Notes de frais est un logiciel de notes de frais proposé par l'éditeur Lucca qui permet la numérisation des justificatifs, la validation immédiate par le manager mais aussi le calcul des dépenses kilométriques. A noter que la déclaration des dépenses peut être réalisée en situation de mobilité, même hors connexion internet (Cleemy se synchronisera ensuite lorsque la connexion internet sera à nouveau disponible). Cleemy Notes de frais s'intègre avec de nombreux logiciels ou ERP du marché. Par ailleurs, il archive les justificatifs selon les réglementations fiscales et sociales. A l'aide d'algorithmes efficaces, Cleemy Notes de Frais détecte de nombreuses anomalies telles que les doublons ou les saisies incohérentes. Ce logiciel est disponible à partir de 6€ HT par utilisateur et par mois.



E-btp est le premier portail Internet de services réservés aux artisans et entrepreneurs de la FFB et de la FNTP. Il propose notamment aux entreprises du BTP un outil de paie externalisée incluant la dématérialisation des notes de frais. Les adhérents n'ont plus à saisir manuellement leurs notes de frais et peuvent ainsi rationaliser leur processus de gestion des dépenses. E-btp réduit alors les délais de traitement et de remboursement des collaborateurs. Il permet d'affecter les frais aux chantiers concernés et d'améliorer la qualité des études analytiques. Ces outils sont proposés à des prix négociés pour les adhérents. ●

MES PREMIERS PAS DANS L'IA

La FFB vient de publier une note synthétique pour accompagner les chefs d'entreprise face aux transformations qu'imposent les outils d'intelligence artificielle (IA) « Mes premiers pas dans l'intelligence artificielle (IA). Gérer le présent et préparer l'avenir : l'importance des données dans l'entreprise ». L'acculturation à l'IA, axe fort du groupe de travail dédié, doit permettre, aux chefs d'entreprise, de s'interroger sur les opportunités qu'offrent ces nouveaux outils sans nier les risques et les questions éthiques. Dans un premier temps, il est important de savoir où sont les données et d'organiser les supports internes pour une meilleure gestion du quotidien, voire initier un travail prospectif. Cette fiche propose quelques questions à se poser afin d'engager des démarches structurées en matière de données dans l'entreprise. On parle d'ailleurs de « patrimoine documentaire » :

- ❖ Pourquoi faire un point sur les données dans mon entreprise ? ❖ Où sont les données ?
- ❖ Par où démarrer ? ❖ Quelles sont les étapes à suivre pour organiser les données de l'entreprise ? Cette fiche propose également un focus sur les points de vigilance. ●

➕ À retrouver sur le site Internet de la FFB <https://www.ffbatiment.fr/gestion-entreprise/etre-artisan-dirigeant/management/dossier/importance-donnees-entreprise>


RUBBOL BL REZISTO MAT

Une finition tendance pour longtemps !

Peinture-Laque finition mate pour la décoration de boiseries, métaux ou PVC





RE2020

Les fabricants de sols souples en ordre de bataille



Les seuils d'émission de carbone évolutifs dans la construction neuve fixés par la Réglementation environnementale 2020 (RE2020) imposent aux fournisseurs de revêtements de sols souples d'adopter des plans de réduction de leurs propres émissions sur l'ensemble des scopes, une nécessité. Ce qui se traduit concrètement par l'utilisation de matériaux plus vertueux, l'intégration de solutions énergétiques renouvelables dans leur activité, l'optimisation des procédés de construction et le renforcement des capacités de recyclage et de réemploi.

En 2025, 2028 puis 2031, la RE2020 introduira de nouveaux seuils, plus stricts, d'émissions de carbone pour les bâtiments neufs. Et ce, sur l'ensemble du cycle de vie (ACV) des bâtiments et des matériaux nécessaires à leur construction. Les fabricants de sols souples n'ont pas attendu ce durcissement annoncé pour se mettre en ordre de marche, si bien que « les prochains seuils ne changeront pas notre trajectoire interne, car nous étions déjà engagés [dans une démarche de réduction des émissions de carbone.] depuis de nombreuses années », assure Alexandra Martin-Buchta, chef de marché bâtiment pour Gerflor. Et il semble bien que l'entreprise ne soit pas la seule sur ce segment de marché à avoir anticipé.

Des plans sur plusieurs années

« Depuis 2008, nous avons intégré une politique environnementale. Elle s'est accélérée à partir de 2010, lorsque nous avons commencé à nous focaliser sur les scopes 1 et 2, et nous avons ainsi réduit de moitié nos émissions de CO2 », explique Cécilia

Aouainia, directrice marketing et communication Pays du Sud pour Forbo Flooring System, fabricant de revêtements de sols souples en PVC, linoléum et textile. Pour rappel, les scopes 1 et 2 concernent respectivement les émissions produites directement par l'entreprise (combustion de carburants fossiles, émissions des équipements, etc.) et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie achetée et consommée par l'entreprise. Le scope 3, plus complexe à mesurer, concerne les émissions indirectes associées aux activités de l'entreprise mais qui se situent en dehors de ses frontières organisationnelles et englobe une vaste gamme d'activités (production de déchets, fin de vie du matériau, émissions liées au transport, etc.).

En 2024, il n'y a plus le choix, c'est bien sur tous les scopes qu'il faut agir. Dans cette optique, Forbo a déployé en 2020 un programme environnemental quinquennal reposant sur trois piliers : la transparence, la circularité et la renouvelabilité. Résultat : depuis 2019, l'entreprise a diminué ses émissions (scopes 1 et 2) de 36 %. Et dans le même temps, elle a augmenté le taux moyen de matériaux

recyclés à 37 % sur l'ensemble de ses gammes, atteignant jusqu'à 75 % pour certains revêtements en PVC et textile. Sans oublier le développement de Marmoleum, un revêtement en linoléum composé à 97 % de matières naturelles, dont 43 % sont issues du recyclage et 72 % sont rapidement valorisables. Marmoleum est présenté par Forbo comme étant à impact carbone positif, c'est-à-dire qu'il stocke plus de CO2 qu'il n'en génère.

De son côté, le fabricant de sols textiles Balsan s'est, lui aussi, fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 : à savoir, diminuer de 20 % sa consommation d'énergie par mètre carré, augmenter de 50 % l'utilisation d'énergie verte ainsi que le recyclage des déchets, de 45 % le contenu moyen recyclé ou biosourcé, et diminuer de 15 % son empreinte carbone. Pour y parvenir, l'accent est mis sur l'écoconception, une production plus durable, la certification, la réutilisation ou encore le recyclage. Gerflor a, quant à lui, adopté une démarche selon cinq axes stratégiques à horizon 2025, baptisée « We care, we act ». Les objectifs sont les suivants : réduire de 20 % l'empreinte carbone (en kg de CO2

par m² produit, calculé sur les scopes 1 & 2) entre 2019 et 2025 ; réaliser 10 % de l'activité avec des produits contenant des ressources biosourcées, et 50 % de l'activité en France avec des produits en pose non collée contre 35 % en 2020 ; recycler 60 000 tonnes de matières recyclées par an contre 48 000 en 2020 et intégrer en moyenne 30 % de contenus recyclés dans les produits contre 21 % en moyenne en 2020. Fin 2023, trois de ces objectifs sont déjà atteints : la réduction d'impact carbone ainsi que la part d'activité réalisée avec des produits biosourcés ou en pose libre.

Des usines qui se métamorphosent

Le cahier des charges est dense. Sur le terrain, les fournisseurs de revêtements de sols souples multiplient les initiatives pour atteindre leurs objectifs respectifs. Depuis 2019, les usines Forbo Flooring System fonctionnent en totalité – quand c'est possible – à l'énergie verte via des processus d'achat ou en autoproduction/consommation. Cette dernière énergie est produite par des

TECHNIQUE

RE2020 : les fabricants de sols souples en ordre de bataille



installations photovoltaïques intégrées sur les toits de ses bâtiments. Le fabricant exploite également une centrale de biomasse dans son usine textile basée au Royaume-Uni. L'outil de production et les méthodes associées se métamorphosent. Sur le site de Forbo Reims par exemple, « nous investissons régulièrement pour isoler nos bâtiments, choisir des nouvelles technologies qui soient les moins énergivores possibles et nous permettent de récupérer la chaleur. Nous mettons aussi en place des formations aux écogestes pour nos équipes », résume Hervé Vermande, en charge de la direction des opérations du site de Forbo Reims.

Gerflor mise beaucoup, lui aussi, sur les énergies renouvelables : « fin 2023, nous avons fait installer 68 500 m² de panneaux photovoltaïques sur cinq de nos sites industriels et logistiques à travers le monde. Nous allons poursuivre ces efforts pour atteindre 50% d'énergie décarbonée dans notre mix énergétique d'ici 2025 », explique Alexandra Martin-Buchta.

Avec la RE2020 et la prise en compte de l'ACV, l'approche produit est au cœur de la stratégie environnementale des industriels. « Nous avons systématisé la démarche d'écoconception ; tous nos ingénieurs R&D sont formés à cette approche. Nous veillons à l'innocuité des matières premières que nous utilisons en excluant toute substance incluse dans la liste candidate Reach (Regulation, Evaluation, Authorization of Chemicals). » Ce règlement européen a pour objectif d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

« Par ailleurs, la durabilité et l'allègement de nos revêtements sont également des priorités, car plus un produit est durable [dans le temps, ndlr] et léger, plus son impact carbone est réduit. Nous cherchons également à minimiser l'utilisation de nouvelles ressources, notamment en recyclant le vinyle, via notre programme de recyclage Seconde vie, qui permet de recycler soit des chutes de pose



soit des produits en fin de vie collés ou non collés, ceci en parallèle du recyclage de nos chutes de production », poursuit Alexandra Martin-Buchta.

Forbo opère, quant à lui, ses propres unités de fabrication de colles sans solvants. « De cette manière, nous maîtrisons tout le processus de fabrication de nos colles. Nous ne laissons rien de côté dans cette démarche de durabilité », souligne la directrice marketing, Cécilia Aouainia. Même les emballages passent par la case sobriété carbone. Forbo a ainsi abandonné les étiquettes plastifiées au profit du papier recyclé, et même les scotchs ne sont plus solvantés.

Recyclage et réemploi : deux axes forts

La meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. C'est pourquoi le recyclage et le réemploi sont d'importants leviers de réduction des émissions. Depuis 2020, Forbo Flooring System a déployé un processus pour optimiser la part de réemploi et ainsi limiter l'exploitation de matières premières dédiées à la production. L'entreprise assure travailler à des systèmes de recyclage locaux et améliorer sans cesse ses offres pour que les anciens sols puissent être revalorisés ou réemployés. L'industriel propose, par exemple, Modul'Up, un lé en pose non collée, et dispose de plusieurs solutions en pose libre, clipsable. Mis bout à bout, ces solutions représentent 40 % des ventes de la société, qui vise les 50 % l'année prochaine. Gerflor propose également plus de 30 gammes en pose libre, avec notamment la gamme Creation (en format dalles et lames) et des solutions en rouleau, comme le nouveau Taralay Impression Hop, qui se pose sans colle dans des locaux à fort trafic. Même type de proposition chez Balsan, avec BeConnect, une offre posée sans colle ni adhésif. En théorie, la démocratisation des solutions en pose libre améliorera le volume de revêtements de sols souples recyclés et réemployés. Puisqu'ils ne seront plus souillés par les ragréages ou les colles, qui compliquent actuellement leur revalorisation. ●

RÉEMPLOI ET IMPACT CARBONE NUL

La réglementation de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets issus du bâtiment est entrée en vigueur le 1er mai 2023. Elle doit augmenter la part des matériaux issus du réemploi dans la construction. Objectif : étendre la responsabilité des entreprises à la gestion de la fin de vie des produits et matériaux disponibles sur le marché français. Cette « seconde vie » constitue un levier de décarbonation dans le cadre de la RE2020, celle-ci considérant que les matériaux issus du réemploi ont un impact carbone nul. ●

ET VOUS ? Dans quel point de collecte REKUPO® allez-vous déposer vos outillages de peinture ?

PLUS DE 2 000 POINTS DE COLLECTE
DÉJÀ OUVERTS EN FRANCE



SCANNEZ CE CODE
POUR TROUVER
LE POINT DE COLLECTE
LE PLUS PROCHE

100%
GRATUIT

100%
PRATIQUE

BON POUR LES ARTISANS
ET L'ENVIRONNEMENT

Après les pots de peintures, d'enduits, de colles et de mastics, ce sont désormais les outillages du peintre qui peuvent être déposés dans les points de collecte REKUPO.

Un nouveau dispositif particulièrement pratique, créé et développé par EcoDDS pour faciliter la vie des artisans.





OPPBTP

Soulager les peintres dans les travaux “bras en hauteur”



des maladies professionnelles dans le BTP sont des TMS (troubles musculosquelettiques*), et la partie du corps la plus impactée demeure les épaules », constate Pascal Girardot, ergonomiste et responsable du domaine prévention de l'usure professionnelle à l'OPPBTP. Alors qu'un Fipu (cf : encadré) a été créé par la loi en 2023 pour préserver la santé des salariés les plus exposés à des facteurs de risques ergonomiques, l'organisme de prévention a décidé de réaliser une étude sur le recours aux dispositifs d'assistance physique, dont ceux destinés au peintre. Cette étude s'inscrit dans l'axe d'amélioration des conditions de travail pour prévenir les TMS et apporter plus de

confort aux opérateurs. « Nos métiers de peintre ont beaucoup évolué, abonde Pascal Pawlaczyk, gérant de l'entreprise EGP Saudemont, et qui a participé à l'étude. Nous avons beaucoup mécanisé afin de participer à leur attractivité mais il faut encore soulager certaines tâches ». Par rapport aux méthodes de travail qui n'ont pas encore recours aux dispositifs d'assistance physique, « ce projet vise à en déterminer les points favorables ou les faiblesses. In fine, les entreprises vont disposer de documents d'aide au choix du bon équipement d'assistance physique en fonction de la tâche qui doit être réalisée », continue Valérie Tournier, responsable du domaine enveloppe second-œuvre au sein de l'OPPBTP. Outre l'entreprise EGP Saudemont (à Saint-Laurent-Blangy - 62), le cahier des charges de

À lui seul, le secteur du BTP continue de représenter 15 % des maladies professionnelles selon Ameli. Afin d'endiguer ce fléau, l'OPPBTP mène une étude d'ampleur au niveau national, sur les dispositifs d'assistance physique adaptés selon les métiers et les situations de travail associées.

Pour démarrer cet important projet dans le secteur de la finition, c'est d'abord sur l'activité des peintres que l'organisme s'est penché.

cette étude nationale a été établie avec deux autres entreprises de l'UPMF-FFB : Kleinmann Peinture à Brumath (67) et Brunereau, basée à Perigny (17). Les expérimentations ont été réalisées au sein d'EGP Saudemont et Brunereau. « Avec deux régions très différentes, nous pouvons aborder deux méthodologies et façon de travailler différentes », résume Pascal Pawlaczyk.

Travaux bras en hauteur priorités

« Il n'existe pas de matériel universel. Chaque dispositif d'assistance physique est dévolu à un usage plus ou moins adapté à une tâche en particulier », reprend Pascal Girardot. « D'ailleurs, ce n'est pas par hasard si nous avons choisi les peintres pour réaliser ces travaux, dévoile l'ergonome de l'OPPBTP. Dans cette profession, il existe de nombreuses situations qui peuvent bénéficier de dispositifs d'assistance physique ». Pour agir sur les maladies professionnelles et en particulier de ces fameux TMS les plus représentés chez les peintres, « nous avons d'abord commencé par balayer avec eux l'ensemble des travaux qu'ils réalisent », explique Valérie Tournier. Sol, plafond, murs... « nous avons ensuite listé les contraintes rencontrées dans la réalisation de ces tâches puis les moyens dont ils disposent déjà à ce jour pour les limiter ». Une fois ce travail exhaustif mené de concert, « parmi les différents travaux, nous avons priorisé ceux "bras en hauteur" - le ponçage ainsi que l'application de peinture et d'enduit - car ils sont ressentis comme les plus contraignants par les opérateurs », souligne Valérie Tournier. Avec un matériel notamment qui a fait l'objet d'une attention particulière : l'exosquelette « car quelques entreprises partenaires l'ont déjà expérimenté ou souhaitent le tester à court terme », explique Pascal Girardot.

Exosquelette : en complément

Pour l'entreprise rochelaise Brunereau, « la rigueur de cette étude nous permet d'accéder à des conclusions probantes à partager avec nos collaborateurs et dans les entreprises des métiers de la finition », note son directeur général, Bastien Losfeld. Face à

ces fameux TMS « qui peuvent fortement impacter nos compagnons en fin de carrière, nous voulions objectiver l'apport de ces exosquelettes dans une logique de prévention », appuie le dirigeant qui, depuis 2020, a fait de la RSE un projet collectif dans cette PME. Pour ce dernier, « grâce à cette étude, nous avons pu constater que ce dispositif d'assistance physique peut être adapté mais dans des situations de travail assez limitées. Pour un important chantier nécessitant le ponçage ou la mise en peinture de grandes surfaces de plafonds bras en l'air, ce matériel est un vrai soutien. Mais nos compagnons sont rarement dans cette situation de travail toute une journée ». CQFD : « l'apport de l'exosquelette devient une contrainte dès que le compagnon travaille à hauteur du bassin et encore plus quand il est en bas de murs ». Pas question d'écarter ce matériel pour autant, « mais face à la diversité de postures que notre métier rencontre, il n'est pas adapté de manière constante. » Comme le résume Pascal Pawlaczyk, « ces équipements doivent servir pour une tâche précise de quelques heures mais pas toute la journée. Ils sont souhaités pour éviter certaines incapacités ».

Se former à la prise en main

Conséquence : avec pour objectif premier de tester l'efficacité d'un dispositif d'assistance physique selon une situation donnée, lors de son travail exploratoire, l'étude de l'OPPBTP a souligné l'efficacité d'autres matériels. Pour le ponçage, en partant du constat que celui à la main est désormais plutôt dévolu aux travaux de détails lors de finitions, « les dispositifs d'assistance physique sont notamment la ponceuse girafe de base ou la perche, couramment utilisée pour faciliter les travaux en hauteur. Elle est la plus pertinente avec ou sans dispositif de soutien bras en hauteur et/ou des cervicales. L'autre possibilité étant l'airless avec ou sans exosquelette que ce soit pour la peinture ou l'enduit », reprend Valérie Tournier. Pascal Pawlaczyk retient, quant à lui, la nécessité, qu'il s'agisse de l'airless ou de l'exosquelette, « de se former, de choisir des opérateurs comme facilitateurs et de les suivre dans l'appropriation ». La notice ne suffit

*Source : Cnam

TECHNIQUE

OPPBTP

Soulager les peintres dans les travaux
"bras en hauteur"

Pascal Girardot

♥♥ Pour un important chantier nécessitant le ponçage ou la mise en peinture de grandes surfaces de plafonds bras en l'air, ce matériel est un vrai soutien. ♥♥



donc pas, il faut que les opérateurs soient formés aux réglages, à la bonne utilisation, au temps de port, pour que la mise en place de cet équipement dans l'entreprise rime avec succès. « On peut également passer par la location avant de s'équiper », conseille-t'il afin d'éviter que ces matériels ne finissent au fond du camion au bout de 15 jours car, au final, ils ne correspondent pas à l'activité. Autre point d'attention : le poids supportable par l'opérateur. Comme le précise Pascal Girardot, cet exosquelette possède une autre particularité : celle de déporter la charge physique qui pèse sur un groupe musculaire de l'opérateur, vers une autre partie de son corps. Un exosquelette lourd rajoutera donc de la contrainte. « Cet équipement est très utile lors des travaux « bras en hauteur », synthétise Pascal Pawlaczyk, à condition d'être formé à son utilisation, même si cela ne fait pas tout ! ». ●

➕ L'étude sera disponible à la fin de l'année et pourra servir d'aide à la décision et de choix d'équipement pour les entreprises.

LES AIDES À L'ACHAT

L'Assurance Maladie et ses caisses régionales peuvent financer les investissements de prévention (exosquelettes, équipements spécifiques, formations adaptées). Ces aides s'adressent aux entreprises de moins de 50 salariés mais celles de plus de 200 salariés peuvent, quant à elles, conclure un contrat de prévention avec leur caisse régionale (Carsat, Cramif ou CGSS) pouvant donner accès à une aide financière pour la mise en œuvre de leur plan d'action. ●

➕ Plus d'infos sur le site net-entreprises.fr. Vous pouvez aussi vous renseigner directement en contactant la CARSAT dont vous dépendez.



© EGP - SAUDEMONT

FIPU : 200 MILLIONS D'EUROS POUR MOINS D'USURE PROFESSIONNELLE

Le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle appelé Fipu a été créé pour participer au financement des entreprises, de l'OPPBTP et de France compétences pour des actions de prévention, de sensibilisation, de formation et de reconversion. La cible : les salariés très exposés aux ports de charges lourdes, aux postures pénibles, aux vibrations mécaniques et aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Le Fipu a été doté de 200 millions d'euros. Les entreprises et travailleurs indépendants qui cotisent à l'assurance volontaire de la branche AT/MP sont potentiellement éligibles à une aide financière pour le financement d'équipements, de diagnostic, de formation ou à la réalisation d'action de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques (voir : net-entreprises.fr). L'OPPBTP pour sa part, accompagne les entreprises pour monter leur dossier de subvention, tout savoir sur les aides financières du Fipu et la prévention des TMS. ●

Avec vous, pour protéger vos revenus.

En tant que dirigeant d'entreprise, vous êtes accompagné afin que vos finances personnelles ne soient pas impactées en cas de coup dur.

- Responsabilité personnelle du dirigeant.
- Accident ou maladie.
- Disparition d'un homme-clé.
- Perte d'emploi.

VOTRE ASSUREUR PARTENAIRE | smabtp.fr

SMABTP, société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 764 - 8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • SMAvie BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772 - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS Cedex 15 • DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE. Ces informations sont fondées sur la réglementation en vigueur au 01/02/2024 et ne constituent pas un conseil ou un avis juridique ou fiscal. Document publicitaire, sans valeur contractuelle - Seule la notice d'information a valeur de contrat.



ITE ET FAÇADES PATRIMONIALES

Solutions sur mesure sans dénaturer



En août 2016, une vive controverse éclata en réaction au décret du 30 mai 2016, publié par le ministère du Logement et de l'Habitat durable, dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ce décret,

applicable dès le 1^{er} janvier 2017, imposait des travaux visant à améliorer la performance thermique des bâtiments, notamment par l'isolation, lors de certains chantiers, comme les ravalements de façades. Les associations de défense du patrimoine exprimèrent alors vivement leur inquiétude. Leur principale crainte ? Que l'installation de systèmes d'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur), inadaptés selon elles aux bâtiments patrimoniaux, altère la qualité esthétique et la compatibilité avec les matériaux anciens. À l'époque, Philippe Boussemer, président du Groupement du mur manteau, représentant des industriels de l'ITE, se voulait rassurant auprès des associations en expliquant : «Beaucoup de maîtres d'ouvrage et de maîtres d'œuvre savent que sur certains bâtiments, la mise en place d'une Etics n'est pas conseillée. On ne va pas tout isoler par l'extérieur, ce n'est pas notre ambition. Néanmoins, de nombreux exemples montrent qu'une Etics peut être aussi très qualitative sur le plan esthétique et patrimonial». Cela n'empêcha pas le gouvernement de l'époque de faire machine arrière en publiant un décret modificatif. Plus question d'imposer quoi que ce soit lors d'un ravalement sur un bâtiment patrimonial. Dans la foulée, l'Ademe a

publié un guide – Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces, quand devez-vous isoler ?* Encore d'actualité, ce guide précise de manière très claire dans quel cas il est possible ou pas de mettre en place une ITE.

Reproduire les éléments décoratifs

Pour autant, mettre en place une ITE sur un bâtiment ancien n'est pas une hérésie. La condition : réaliser un diagnostic des façades et des modes constructifs utilisés à l'époque de la construction. En effet, ces bâtiments sont souvent constitués de matériaux qui doivent pouvoir «respirer», tels que la pierre, la brique ou le torchis. L'ajout d'une isolation extérieure peut perturber cet équilibre, conduisant à des problèmes de condensation et de dégradation des matériaux d'origine. Il est donc crucial d'utiliser des matériaux isolants et des systèmes compatibles. La préservation de l'esthétique des façades est aussi une priorité pour les bâtiments anciens, classés ou situés dans des zones protégées. L'application d'une ITE standard peut en altérer l'apparence, notamment en recouvrant les détails architecturaux, les moulures ou les ornements en façade. Cela nécessite souvent une approche sur mesure, avec des éléments décoratifs reproduits ou adaptés pour s'intégrer à l'isolation thermique. Pour pallier cet obstacle, les industriels du secteur ont élargi leur gamme de produits en proposant des solutions complémentaires à leurs systèmes standards. Ils ont ainsi développé des éléments décoratifs et



*À RETROUVER SUR LE SITE DE L'ADÈME DANS LA PARTIE LIBRAIRIE.

La rénovation des façades patrimoniales avec des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) est une démarche délicate nécessitant un compromis entre l'amélioration des performances énergétiques et la préservation du patrimoine. Des solutions sur mesure et l'utilisation de matériaux compatibles avec les structures anciennes sont essentielles pour réussir ces projets sans compromettre l'intégrité des bâtiments. Les innovations technologiques et les retours d'expérience jouent un rôle crucial dans l'avancée de ces pratiques.



●●● des enduits permettant de varier les textures, les matières et les couleurs. Cela permet non seulement de reproduire des détails architecturaux existants sur des bâtiments anciens en cours de rénovation, mais aussi de mieux intégrer un bâtiment dans son environnement urbain. Ces éléments décoratifs sont fabriqués à partir de matériaux légers mais résistants, comme le polystyrène expansé haute densité, le polyuréthane, ou encore des microbilles de verre expansé issues de verre recyclé. Pour une plus grande durabilité, ils peuvent être renforcés avec un matériau composite et recouverts d'une couche de sable de silice de granulométrie variable. Cela offre aux maîtres d'ouvrage et aux architectes une flexibilité appréciable, notamment avec la possibilité de concevoir des décors sur mesure à partir de dessins originaux.

Solutions enduits isolants

Concernant les systèmes proprement dits, plusieurs options sont possibles. Pour les Etics, on évitera le polystyrène expansé (PSE) pour privilégier la laine de roche, les panneaux de fibres de bois ou en liège, en y associant un enduit à la chaux



aérienne de préférence. Innovants et sans isolants appliqués contre la façade, des enduits isolants à base de chaux et d'aérogel ou des enduits chaux-chanvre, voire depuis peu chaux-liège. Ces produits offrent un complément d'isolation, ou tout du moins une coupure thermique, tout en respectant la perméabilité à la vapeur d'eau des murs anciens. L'aérogel de silice, par exemple, un matériau synthétique de nouvelle génération, est très intéressant avec une conductivité thermique sous le seuil de 0,020 W/m.K. Pour rappel, plus la conductivité thermique est faible, plus l'isolant est efficace (la laine de verre est à 0,030 W/m.K). Utilisé sous forme d'enduits dans certains projets d'isolation extérieure de façades haussmanniennes ou de bâtiments anciens, ils permettent de ne pas dénaturer les façades. Sa limite ? Un coût élevé. Si ces solutions sont encore marginales sur le marché, elles risquent de devenir incontournables au moment de réaliser l'isolation thermique des bâtiments classés ou historiques. Les industriels s'y intéressent beaucoup et commencent à proposer des systèmes complets qu'il est possible d'appliquer avec les outils habituels du ravaleur.

L'option bardage ventilé

Autre option, et pas la moins intéressante, la mise en œuvre d'un bardage ventilé à enduire ou à recouvrir de plaquettes de terre cuite, de verre émaillé, de pierre... Ces procédés sur ossature secondaire reprennent tous les avantages de l'ITE de type façade ventilée avec la lame d'air qui résout les problèmes de condensation : elle limite l'amplitude thermique du mur porteur et évite la persistance de l'humidité au cœur des systèmes, empêchant ainsi une dégradation prématurée. En d'autres termes, le bâtiment bénéficie d'un excellent comportement thermo-hygrométrique, un point important pour les bâtiments patrimoniaux. Les systèmes sont constitués d'une structure porteuse en acier, aluminium ou bois, d'un isolant en laine minérale (laine de verre ou laine de roche), d'un panneau de bardage en billes de verre expansé avec liant époxy ou en ciment et d'un revêtement de finition au choix, permettant si besoin de reproduire les façades existantes, y compris les modénatures. ●



À CÉLINE TOURREILLES,
RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
À ISO&FACE
NOUVELLE AQUITAINE

Comment gérer les accessoires comme les volets ou les garde-corps par exemple ?

Tout dépend justement des problématiques patrimoniales identifiées. Dans le cas des Bâtiments de France, les volets, tout comme les couleurs de façades, sont quasi-systématiquement imposés. En revanche, sur un bâti ancien dans une zone non classée non protégée, tout dépend des souhaits et attentes des clients. Certains vont souhaiter une conservation à l'identique. D'autres vont souhaiter profiter des travaux pour créer une toute nouvelle esthétique. D'autres encore vont souhaiter profiter des travaux pour re-créer une architecture spécifique locale inexistante sur le bâti initial, en ajoutant par exemple des briquettes d'angles, en créant le schéma de pans de bois apparents rouge brun caractéristique du Sud-Ouest, ou d'autres ornements de façade typiques d'une époque ou d'une région. Concernant spécifiquement les accessoires type volets ou garde-corps, c'est la même chose. Techniquement, le principal est d'avoir défini et validé clairement le projet et les emplacements exacts avant le début du chantier pour positionner les points durs dans l'isolant, nécessaires aux fixations des accessoires.

Est-ce que vous aidez le client pour les différentes démarches avec les Bâtiments de France ?

Oui, nous accompagnons nos clients dans leur dépôt de demande préalable de travaux, qui nécessite une attention toute particulière (et un délai de traitement plus important !) lorsque les Bâtiments de France sont concernés. ●



Quelles sont les contraintes de support pour réaliser une ITE sur un patrimoine ancien ?

Comme pour tous les chantiers d'ITE en rénovation, la première étape est un état des lieux du support. Elle nous permet de déterminer les travaux de préparation nécessaires avant que la façade puisse accueillir l'ITE, type rebouchage de fissures, reprise de maçonnerie éventuelle, enduit non adhérent à gratter, enduit à relief à poncer... A noter que ces étapes sont essentielles car l'ITE ne permet pas de rattraper n'importe quel défaut de planéité, contrairement à certaines idées reçues. La reconnaissance est tout d'abord visuelle. Cependant, la colle et les fixations mécaniques devant être adaptées au support, certains bâtiments anciens nécessitent l'exécution d'essais d'arrachage de chevilles.

Comment choisir le bon isolant ? Et la bonne finition ?

Isoler un bâti ancien impose de conjuguer à la fois les solutions aux problématiques techniques et les solutions aux problématiques patrimoniales. D'un point de vue technique, les bâtis anciens nécessitent généralement des matériaux perméables à l'air, dit perspirants. Cette contrainte technique exclut automatiquement le polystyrène expansé, au profit de la laine de roche et de la fibre de bois. L'enduit de revêtement doit dans ce cas être également perméable à la vapeur.



NOUVEAUX DOCUMENTS TECHNIQUES ÉDITÉS PAR L'UPMF-FFB



FICHE INTERFACE REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

Afin de tenir compte de l'évolution des normes, l'UPMF-FFB en collaboration avec l'UMGO-FFB, l'UNECP-FFB, l'UMGCCP-FFB et l'UNESI-FFB a réalisé une fiche consacrée à l'interface entre le solier et le maçon, le dallagiste, le chapiste et le chauffagiste, qu'il s'agisse d'ouvrages en béton ou qu'il s'agisse de chapes ou de supports réalisés sur planchers chauffants. Rappelant les exigences minimales à respecter et sans se substituer aux normes NF DTU, cette fiche vise à assurer une bonne connaissance respective des obligations de chaque corps d'état, afin de faciliter les bonnes relations sur le chantier. Par exemple, pour les ouvrages du chapiste, elle rappelle les exigences à respecter en termes de tolérance de planéité et d'aspect de surface des supports. Comme pour les interfaces rencontrées par le peintre au quotidien, cette fiche consacrée au métier de solier est la première d'une série qui va développer les interfaces avec les plombiers, les électriciens, les menuisiers, etc. ●

MAÎTRE D'OUVRAGE : RÉUSSIR SON PROJET D'ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE PAR ENDUIT SUR ISOLANT

Réalisé par le GITE (le Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur de la FFB qui représente les métiers de l'ITE), ce document est destiné à mieux appréhender la technique de l'isolation thermique extérieure (ITE) par enduit sur isolant. Il a pour but d'accompagner les clients dans les points clés d'un projet d'ITE, de la conception à la livraison du chantier. S'il existe différentes techniques d'ITE, ce document est uniquement consacré à l'ITE par enduit sur isolant. Il apporte des réponses aux questions qui peuvent se poser au maître d'ouvrage avant, pendant et après la mise en œuvre d'un procédé d'ITE par enduit sur isolant. Le contenu est issu du savoir-faire des professionnels de la filière. Le respect des règles de base concourt à vous assurer qualité, performance et durabilité de votre projet. ●

ÉTUDE SUR LES PROCÉDÉS RÉFLECTIFS

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a publié, en collaboration avec la Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité (CSFE), l'Union Professionnelle des Métiers de la Finition (UPMF) et l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie (UMGCCP), une étude sur l'impact des procédés réfléchissants de toiture pour le confort d'été et les économies d'énergie dans les bâtiments. Cette étude a été présentée aux adhérents de ces 3 unions et syndicats le jeudi 20 juin. Une note de synthèse reprenant les points majeurs est disponible avec le replay du webinaire. Retrouvez également les procédés réfléchissants dans les R&N199 et R&N200 ainsi que sur l'application de l'UPMF. ●



COLLECTION
dialogue

TERRES FERTILES

Elsa Pochat x Balsan

Showroom Balsan
99, rue de la Verrerie
75004 Paris
Tél : 01 43 70 49 32



www.balsan.com





Propriété du département de la Sarthe depuis 1959, l'Abbaye Royale de l'Epau est en restauration depuis près de 50 ans avec l'objectif de restituer l'abbaye dans son aspect originel du XIII^e siècle. L'entreprise Lucas Le Mans vient de finaliser la réfection des menuiseries bois avec une peinture microporeuse biosourcée développée en collaboration avec Jefco.

L'Abbaye Royale de l'Epau est aujourd'hui une propriété appartenant au département de la Sarthe. Les bâtiments, classés au titre des Monuments Historiques, ont été reconvertis en lieu de réunion des conseillers départementaux et de manifestations privées. L'abbaye a été fondée en 1229 par Bérengère de Navarre, veuve de Richard Cœur de Lion. Cette dernière y sera d'ailleurs enterrée un an plus tard. L'ensemble constitue l'un des plus beaux exemples de l'architecture cistercienne en France, construit avec comme maître mot de l'ordre : la sobriété des lieux. Ses presque 800 ans d'existence ont suivi l'histoire du pays : l'abbatiale sera largement détruite durant la guerre de 100 ans avant d'être reconstruite puis agrandie aux XVI^e et XVIII^e siècles. Vendue comme bien national à la Révolution, elle devient une blanchisserie de toile avant d'être transformée en ferme, l'abbatiale en grange et la chapelle Saint-Sébastien en atelier de menuiserie... Au fil des rachats et des changements de destination, elle est finalement acquise en 1959

par le département de la Sarthe qui débute une phase de restauration intensive des bâtiments. Parallèlement, un classement général de l'édifice est prononcé en 1961 après un premier classement de l'église, de la sacristie et de la salle des moines en 1924. Le parti pris de la rénovation est de restituer l'abbaye dans son aspect originel du XIII^e siècle. Près de 50 ans de travaux suivront. En 2024, c'est l'entreprise Lucas Le Mans qui poursuit les travaux avec la réfection des menuiseries.

Un nouveau liant acrylique biosourcé

« La demande émanait du département avec lequel nous avons un contrat d'entretien « maintenance et sûreté » de quatre ans, raconte Benjamin Bignon, conducteur de travaux chez Lucas Le Mans, et en charge du chantier du domaine de l'Epau. Le département n'était pas satisfait de la qualité des précédents travaux réalisés sur les menuiseries. Il nous a donc demandé une proposition pour la réfection des fenêtres. Comme il s'agissait d'un bâtiment patrimonial, le cahier des charges



RÉNOVATION

Une peinture biosourcée pour l'abbaye



portait sur une peinture à l'huile de lin. Or, la fabrication de ces peintures reste artisanale et à l'échelle industrielle, il est difficile d'avoir une régularité de produit. Sans compter que ce sont des produits assez émissifs en COV. Nous avons donc fait une contre-proposition avec une réponse « environnementale » et des peintures fabriquées en France. » Et c'est là qu'intervient le fabricant de peinture Jefco avec qui Lucas Le Mans a pu proposer une solution de fabrication française, respectueuse de l'environnement et du patrimoine : Symbiose, une nouvelle peinture microporeuse biosourcée pour support bois. « Il s'agit d'une peinture en phase aqueuse biosourcée formulée avec un liant issu du végétal non alkyde complété par un liant alkyde biosourcé permettant une bonne tenue et résistance du produit, explique Foulques Justeau, directeur réseau Ouest chez Jefco. En plus d'avoir moins de 1g de COV, nous sommes conformes au seuil défini dans le guide de recommandations de la Fipec (Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, Résines) de mars 2022. Il y avait de vraies contraintes pour ce produit qui devait être appliqué en extérieur comme intérieur et sur support bois, donc il devait être « respirant. » « Les colorants utilisés pour la mise à la teinte sont minéraux et extrêmement résistants aux UV. »

Décapage mécanique et peintures moins polluantes

Les menuiseries des fenêtres intérieures comme extérieures présentaient de nombreux défauts avec des joints de cafeutrement dégradés, des mastics vitriers dégradés et/ou absents, des bois gercés, des traces de rouille... Les fonds étaient recouverts d'anciennes peintures à base de résine alkyde/glycérophtalique mal adhérentes et qui sécaillaient par endroits. Les menuiseries intérieures (portes

de service, plinthes) montraient ces mêmes défauts d'adhérence de peinture. Conformément aux demandes du maître d'ouvrage et à la proposition « environnementale » qui avait été faite, l'élimination des anciens fonds de peinture a été réalisée « sans aucun solvant avec un décapage soigné au grattoir et à la ponceuse. » Un nettoyage avec un dégriseur pour bois et un rinçage doux a été effectué, les mastics ont été repris avec un mastic blanc souple ainsi que les gerçures des bois avec un enduit gras acrylique, les points de rouille ont été traités par ponçage avant application d'un primaire antirouille. En extérieur, deux couches de peinture microporeuse pour bois en phase aqueuse ont été appliquées et, en intérieur, « nous avons appliqué Symbiose sur les menuiseries, huisseries, portes », explique Benjamin Bignon. « Nous avons fait appel à notre compagnon expert en vitrerie peinture, Franck Fonchet, qui a travaillé avec une jeune apprentie en BP peinture, Loane Micheau. L'équipe a été renforcée par Laurent Dalivous pour les travaux sur nacelle. » En extérieur, les portes de service et cache-vitraux ont été traités avec deux couches de lasure bois opaque en phase aqueuse (en finition chêne doré).

Recherches de teintes

Les menuiseries de l'abbaye ayant fait l'objet de restaurations, le choix a été fait de reproduire à l'identique les teintes qui avaient été mises en œuvre précédemment et des recherches de teintes ont été effectuées. Ainsi, 5 teintes ont été identifiées pour l'intérieur. « La teinte bleue extérieure a été voulue par le client », précise Benjamin Bignon qui poursuit : « Chaque fenêtre nous a demandé un à deux jours de travail, entre le grattage, la préparation, la peinture. » Un peu plus de quarante portes et fenêtres rénovées, de dimensions différentes, en deux mois et demi de chantier. ●



GUIDE PRATIQUE SOCIAL POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Dans un contexte de difficultés économiques toujours plus grandes pour les entreprises, le Guide pratique social de la FFB présente plusieurs solutions pour maintenir les effectifs ou réorganiser le temps de travail et gagner ainsi en efficacité.

Au titre du maintien des effectifs, sont évoqués :

- la mise en congés payés des salariés,
- le prêt de main d'œuvre à but non lucratif,
- l'activité partielle,
- le départ en formation.

Afin de réorganiser le temps de travail, sont abordés :

- la réduction du temps de travail,
- l'aménagement du temps de travail,
- l'accord de performance collective.

Enfin, pour les entreprises contraintes de réduire leur personnel, le guide détaille les modalités du licenciement pour motif économique.

Le guide est à télécharger depuis votre espace adhérent du site de la FFB.

➔ www.ffb.fr



LEAN CONSTRUCTION DEUX NOUVEAUX GUIDES

Le Lean Construction, méthode de gestion de projet issue de l'industrie et déclinée au secteur de la construction, offre de nombreux bénéfices pour l'organisation d'un chantier en rationalisant le processus de construction afin de détecter les gaspillages qui peuvent ralentir les projets, améliorer la qualité et augmenter la rentabilité.

La FFB vient de publier deux guides pour gagner en efficacité et booster votre entreprise : Le lean construction sur les chantiers en coactivité et Le lean construction pour l'entreprise.

➔ À télécharger en scannant les QR-code.



PROGRAMME CEE MARGUERITE

Marguerite vise à encourager les artisans et commerçants en compte propre, c'est-à-dire ceux qui effectuent eux-mêmes leurs opérations logistiques avec leur propre véhicule, à réaliser des économies d'énergie en adoptant des pratiques logistiques urbaines mutualisées ou plus sobres. A cet effet, un diagnostic des pratiques est réalisé auprès des professionnels volontaires, puis un suivi individuel est mis en place pour présenter les solutions logistiques disponibles, adaptées et référencées par territoire. L'aide financière (dont le montant reste à confirmer) vient valoriser l'effort consenti ; elle est versée une fois les nouvelles pratiques logistiques établies et mises en œuvre selon des critères d'éligibilité qui restent à construire. Pour mémoire, des zones à faibles émissions mobilité (ZFE) ont été créées sur tout ou partie du territoire d'une commune afin de lutter contre la pollution atmosphérique. L'accès d'une ZFE peut être interdit à certains véhicules. Le site verdirmafflotte.fr peut vous aider pour le renouvellement de votre flotte de véhicules.

➔ Si vous souhaitez participer au projet et tester les solutions proposées : contact@programme-marguerite.io



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : POSSIBILITÉ DE DÉBLOQUER UN PEE PAR ANTICIPATION

Un décret du 5 juillet 2024 rend possible le déblocage anticipé du Plan Epargne Entreprise (PEE) pour financer la rénovation énergétique de la résidence principale des ménages. Cette mesure entrée en vigueur au lendemain de la publication du décret concerne notamment les travaux éligibles à MaPrimeRenov' que ce soit pour des rénovations par geste ou pour des rénovations d'ampleur.

TRAVAUX D'AMIANTE EN SOUS-SECTIONS 3 ET 4 : MISE À JOUR DU GUIDE FFB



Le guide amiante FFB, destiné aux chefs d'entreprise, et reprenant l'essentiel de la réglementation vient d'être entièrement remis à jour et relooké. Avec ce guide, la FFB rappelle en 44 pages l'essentiel à savoir, depuis la formation du personnel jusqu'à la gestion des déchets, en passant par les évaluations et contrôles. Parmi les nouveautés de cette version révisée, on peut citer :

- des informations relatives à CARTO Amiante et aux règles de l'art amiante en sous-section 4 ;
- les appareils de protection respiratoires prescrits selon l'instruction DGT du 16 octobre 2015 ;
- les conditions pour obtenir la certification amiante ;
- des éléments relatifs au repérage amiante avant-travaux.
- Par ailleurs, des modifications ont été apportées aux chapitres suivants :
 - la gestion des déchets d'amiante,
 - la fiche d'exposition et le suivi santé travail,
 - le cas des entreprises étrangères,
 - les sanctions,
 - les textes réglementaires.

➔ À télécharger en scannant le QR-code.



MAPRIMERÉNOV' ABAISSEMENT DES RESTES À CHARGE POUR LES RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

Un décret publié le 16 juillet au Journal Officiel abaisse le reste à charge minimum pour des dossiers de rénovations d'ampleur portés par les ménages des catégories « intermédiaires » et « supérieures », déposés à compter du 1^{er} janvier 2025. Ceci revient à augmenter le plafond des aides cumulées (MaPrimeRenov' couplée à d'éventuelles aides locales). Plus précisément, le reste à charge minimum toutes aides confondues pour des rénovations d'ampleur sera abaissé à partir du 1^{er} janvier 2025 de 40% à 20% du montant des travaux TTC pour les ménages aux ressources intermédiaires et de 60% à 50% pour les ménages aux revenus supérieurs. Un autre décret, attendu d'ici la fin 2024, baisserait également le reste à charge pour les ménages modestes. Concrètement, les forfaits de MaPrimeRenov' (MPR) restent inchangés, mais ces nouveaux plafonds permettront de renforcer le cumul avec d'autres aides (hors CEE), notamment locales afin de réduire le reste à charge.

RÉVISION DE LA NORME NF P 05-011

La norme NF P 05-011 « Revêtement de sol- Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance » vient d'être révisée. Cette norme attribue une caractéristique liée aux chutes par glissade pour les locaux accessibles aux piétons. Pour chaque local, deux classes sont possibles :

- PN (pieds nus) pour les locaux accessibles pieds nus ;
 - PC (pieds chaussés) pour les locaux accessibles en chaussures.
- Par rapport à la version précédente datant de 2019, les locaux agroalimentaires ont été supprimés car ils feront l'objet de travaux approfondis à venir, et une revue des coefficients du plan incliné des locaux a été réalisée. Pour rappel, cette norme ne vise pas les surfaces destinées à un usage sportif. Aussi, des classements de locaux ont été modifiés ou créés, par exemple :
- PN12 dans toutes les salles d'eau privative en logement et hôtellerie (anciennement cas sans exigence ou avec PN6) ;
 - PN18 dans les autres locaux : douches, bains publics, local douche usine/atelier (anciennement cas avec PN12) ;
 - PN18 dans les salles de massage de locaux thermales (anciennement PN12) ;
 - baisse à PC6 pour les terrasses et balcons de locaux d'habitation (anciennement PC10) ;
 - PC20 pour les locaux poubelles et PC 10 pour les garages/box des habitations (anciennement non visés).



Nos solutions d'Isolation Thermique par l'Extérieur



Des systèmes complets avec une large gamme d'isolants

webertherm ultra 22 mousse résolique

- Excellente résistance au feu
- Isolant le plus performant du marché
- Isolant léger

webertherm PSE Gris

- Performance thermique 20 % supérieure à celle du PSE Blanc
- Disponible en version Empreinte Carbone Améliorée (ECA)

webertherm PSE Blanc

- Economique
- Mise en œuvre éprouvée

webertherm natura liège

- Matériau biosourcé sans aucun additif chimique
- Bilan carbone positif
- Excellente résistance au feu
- Utilisable en partie enterrée
- Bon déphasage thermique

webertherm isocompact Laine de verre

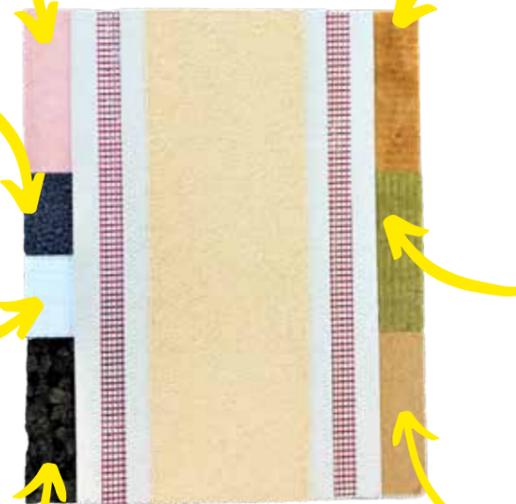
- Panneau isolant jusqu'à 40 % plus léger qu'un panneau en laine de roche
- Non combustible
- Composé à 80 % de verre recyclé

webertherm laine de roche

- Isolant incombustible
- Compatible avec les IMH et les IGH
- Perméable à la vapeur d'eau

webertherm fibre de bois

- Isolant biosourcé
- Perméable à la vapeur d'eau
- Excellente résistance au feu
- Bon déphasage thermique



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04

THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...



QUESTIONS

1 PEINTURE – NOMBRE DE TEINTES

Une fois sur le chantier, le client me demande de réaliser sur certains murs des bandes avec une multitude de couleurs. Existe-t-il dans le DTU une limitation ?

- ➔ Le NF DTU 59.1 précise dans la P2 «Travaux faisant partie du marché» que sans précisions en amont dans les pièces de marché, votre devis comprend :
 - les rechapés en plafond, huisseries et plinthes uniquement ;
 - un maximum de 4 teintes pour l'ensemble du chantier s'il est inférieur à 1 000 m² de peinture ;
 - un maximum de 7 teintes par étage pour les chantiers spécifiques : établissements hospitaliers, scolaires etc.

Il comprend également par pièce :

- 1 couleur pour le plafond ;
- 2 teintes maximum sur les murs ;
- 1 teinte maximum sur les menuiseries.

Au-delà des limites indiquées ci-dessus, un avenant pourra compléter votre devis initial pour la réalisation des travaux supplémentaires. ●

2 ITE – ISOLANTS BIOSOURCÉS

Un maître d'œuvre me demande de réaliser une isolation thermique par l'extérieur en enduit sur isolant avec un isolant en chanvre. Existe-t-il des règles de l'art pour cette mise en œuvre ?

- ➔ A ce jour, aucune règle de l'art n'existe pour la mise en œuvre d'ITE par enduit sur des isolants en chanvre. Seuls les systèmes d'ITE par enduit avec des isolants biosourcés en fibre de bois et liège sont aujourd'hui couverts par des Avis Techniques.

Il existe néanmoins des règles professionnelles sur la mise en œuvre de béton de chanvre entre ossature bois.

Vous pouvez retrouver dans notre fiche l'ensemble des informations sur les isolants biosourcés en ITE par enduit. ●

- ➕ Retrouvez la fiche pratique Isolants biosourcés sur l'application UPMF : <https://fb-upmf-app.fr/documents/technique-facade-ite>

3 REVÊTEMENT DE SOL – BANDES PÉRIPHÉRIQUES

Je dois poser un revêtement de sol souple sur un chantier de logement et le maître d'œuvre me demande de couper les bandes périphériques des chapes et de poser des plinthes. Ces prestations ne sont pas prévues au marché, dois-je les réaliser ?

- ➔ Conformément au NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » Partie 2, sauf dispositions contraires des documents particuliers du marché, les travaux du solier ne comprennent pas le traitement des joints périphériques. Par ailleurs, ils ne comprennent pas non plus :

- la fourniture et la pose de plinthes ;
- le trainage des plinthes ;
- le traitement des rives par remontée ou plinthe manufacturée, dans les locaux à présence d'eau occasionnelle (locaux classés E1 au sens du classement UPEC).

À noter qu'au regard du NF DTU 53.12, dans le cas de mise en œuvre de revêtements de sol souples textiles ou PVC, les plinthes sont posées avant le revêtement, et après en ce qui concerne le linoléum. ●



QUESTIONS



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

4 REVÊTEMENT DE SOL - DÉLAI DE SÉCHAGE DES CHAPES FLUIDES

Y a-t-il un délai de séchage des chapes fluides ciment à respecter avant la pose d'un revêtement de sol souple ?

→ Le critère d'humidité à évaluer pour la pose d'un revêtement de sol souple sur une chape fluide ciment n'est pas son délai de séchage mais son taux d'humidité mesuré à la bombe au carbure. Conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1, pour permettre la mise en œuvre d'un enduit de sol et/ou la pose d'un revêtement de sol souple, le support à base de liants hydrauliques ne doit pas présenter une siccité supérieure à 4 % en poids (ce taux est de 0,5 % pour les chapes à base de sulfate de calcium). Le prélèvement doit être effectué sur une profondeur de 4 cm minimum. ●

5 FAÇADE - COULEUR

Un de mes client me demande de repeindre sa façade dans une teinte très foncée. Que dit le DTU ?

→ Le NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » précise au paragraphe 7.1 que pour des travaux extérieurs, les teintes des peintures devront avoir un indice de luminance Y supérieur à 35 % ou un coefficient d'absorption du rayonnement solaire inférieur à 0,7. Il faut donc bien vérifier que la teinte foncée choisie respecte ces critères. Dans le cas contraire, les travaux réalisés seront hors DTU et non couverts par votre assureur. Pensez à vérifier auprès de votre mairie si vous êtes soumis au respect de certaines teintes. ●

6 REVÊTEMENT DE SOL - POSE À LA POISSE

Je dois remplacer des dalles de moquette posées à la poisse. La norme précise-t-elle des précautions particulières ?

→ Le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » ne précise rien de particulier dans sa partie P1-1-1 Préparation du support, à ce sujet. Dans ce cas, il y a lieu d'enlever le revêtement poissé existant puis, comme prévu par la norme, de préparer le support avant de reposer un nouveau revêtement.

Toutefois, si l'on conserve le revêtement et qu'il est uniquement remanié, il faut se référer à l'annexe A (informative) - Partie P1-1-2 de ce NF DTU 53.12, au paragraphe sur le remaniement des dalles ou des lames plombantes amovibles. Dans ce cas, il y a lieu de vérifier si le produit de maintien remplit toujours sa fonction de maintien et, s'il est peu efficace, d'en faire une nouvelle application avant la repose des dalles ou des lames. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM



Irtop Plus : pour vos imperméabilités de façade, faites équipe avec un leader

Derrière la marque Sto se cachent plus de 60 ans d'expérience et de R&D. **Sto, leader mondial de l'ITE et pionnier de l'imperméabilité de façade en France** innove avec la gamme Irtop Plus, nouvelle formulation et **1^{ère} gamme avec une résine 100% biomasse, certifiée REDcert^{2®}**. Notre objectif est de vous offrir toujours plus pour vos chantiers d'imperméabilité de façade. Tout simplement.

Partageons la passion de construire. **Bâtir en responsable.**
www.Sto.fr



sto

Bâtir en responsable.



COULEUR SOLEIL

Former en ITE



Sébastien Fernandez

« Nous œuvrons à proposer des formations opérationnelles, pratiques et proches de la réalité du terrain... »

En l'absence de formation satisfaisante et envie de transmettre son savoir-faire, trop peu de centres de formation, des formations qui ne reflètent pas le réel besoin des entreprises, nombre sont les raisons qui ont poussé Sébastien Fernandez, dirigeant de Couleur Soleil, société de plus de

20 ans d'expérience dans l'ITE et implantée en Occitanie avec plus de 130 salariés, à créer son propre centre de formation dédié aux métiers de l'isolation. C'est à Albi, là où est située une de quatre agences de Couleur Soleil, qu'est fondé CFTI (Centre de Formation aux Techniques de l'Isolation) en 2021. « CFTI n'est pas qu'un centre de formation, c'est un outil performant de montée en compétence technique en ITE, explique son dirigeant. Il est situé dans un bâtiment de 500m², équipé de salles de formation et d'un plateau technique de pointe. Nous avons reconstitué un lotissement de 10 maisons avec des façades à échelle réelle comportant l'ensemble des points singuliers -porte, fenêtre, descente des eaux pluviales, toiture, boîtiers.... Chaque stagiaire travaille sur sa façade de maison de 20 m². Ce sont des formations en conditions réelles avec de la pratique ».

Les formations sont destinées aux salariés désireux de perfectionner leurs connaissances, aux demandeurs d'emploi en quête d'une nouvelle opportunité professionnelle, ou aux dirigeants souhaitant former ses équipes. CFTI propose une gamme variée de formations adaptées :

- Utilisation, montage, démontage, réception des échafaudages ;
- Déport des accessoires en façade, pose de modénatures et finitions ;
- Isolation Thermique par l'Extérieur ;
- Bases en électricité ;
- Application mécanisée de type « Airless » ;
- Isolation des combles perdus....

Un conseiller en formation qui monte tous les dossiers avec les organismes de formation,

Absence de formation satisfaisante et envie de transmettre son savoir-faire ont décidé Sébastien Fernandez, dirigeant de Couleur Soleil, spécialisé en ITE, à créer son propre centre de formation dédié aux métiers de l'isolation thermique par l'extérieur, CFTI, en 2021. Centre de formation autonome, CFTI est ouvert aux entreprises extérieures et aux demandeurs d'emploi via le Greta.

gère la partie administrative avec les stagiaires (convocation, devis, facture...) et s'assure du maintien de la qualification puisque le centre est certifié Qualiopi.

Un partenariat avec le Greta

Dans le cadre d'un appel d'offres sur 4 ans du Greta du Tarn qui avait lancé une formation aux métiers de l'isolation thermique par l'extérieur, en partenariat avec France travail pour des personnes en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi, et auquel « nous avons répondu conjointement avec le Greta, nous avons été retenus. Cela fait suite à une rencontre avec un formateur avec qui nous avons construit une formation longue avec des candidats en reconversion. Sur les dix formés, six sont restés dans la profession en CDI », raconte Sébastien Fernandez.

Sur une base de 300 heures en centre et 95 heures en entreprise, les candidats reçoivent ainsi une formation complète aux métiers de l'isolation. Pour la partie technique, le chef d'entreprise ou les conducteurs de chantier de Couleur Soleil assurent directement l'apprentissage au centre de formation : « grâce à cette espace grandeur nature, les candidats peuvent tester les techniques de pose et mieux comprendre, mais aussi mieux assimiler, les gestes professionnels. Nous avons suivi avec mes conducteurs de travaux et un chef d'équipe la formation de formateur. Il faut en avoir la compétence et la capacité ». La partie théorique (calculs, français...) est dispensée au Greta.

CFTI forme aussi les demandeurs d'emploi au certificat de compétences professionnelles du titre professionnel de niveau 3 Peintre façadier itéiste « Réaliser des travaux d'isolation thermique extérieure filière humide avec une finition en enduit mince et épais ».

Un business plan et un centre autonome

Un centre de formation se crée comme une entreprise lambda avec un business plan. Ensuite, il faut monter un dossier pour avoir la qualification Qualiopi qui permet aux stagiaires de bénéficier des aides à la formation », résume Sébastien Fernandez. CFTI forme ainsi une trentaine de personnes chaque année : formations courtes de 3 jours pour les professionnels ; formations longues



de 400 heures (avec le Greta et avec une agence intérimaire), formations métiers pour nos salariés de remise à niveau, d'intégration de nouveaux collaborateurs, d'évaluation pour évolution de carrière.... « Le respect de la mise en œuvre et des règles de construction sont essentielles car l'ITE est un système de construction rigoureux avec des règles de pose soumises à une garantie décennale », rappelle le dirigeant. Le centre a également établi un partenariat avec Caparol.

Dans l'optique de transmettre son expérience aux entreprises qui souhaitent se perfectionner dans ce secteur d'activité, Sébastien Fernandez accueille aussi des stagiaires venus d'autres entreprises et de la France entière. « Nous avons des hébergements et en tant qu'entrepreneur, je sais que faire partir un compagnon quinze jours en formation, c'est trop long. Donc, j'adapte les formations sur quatre jours ». Et de résumer : « Nous œuvrons à proposer des formations opérationnelles, pratiques et proches de la réalité du terrain, que nous adaptions afin de suivre les évolutions techniques et les besoins des entreprises ». ●



WORLDSKILLS 2024

Une médaille d'Excellence en peinture décoration



© UPMF-FFB



© UPMF-FFB

Lors de la 47^e Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills qui s'est déroulée à Lyon, du 10 au 15 septembre, la jeune Quiterie Ducournau a obtenu une médaille d'Excellence en peinture décoration. Retour sur quatre journées intenses, durant lesquelles l'UPMF-FFB a apporté son soutien à la jeune compétitrice.

Pprès de 250 000 visiteurs se sont rendus à Eurexpo Lyon pour encourager nos jeunes champions concourant lors de la 47^e Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills du 10 au 15 septembre dernier. Parmi ces champions, le BTP qui a fait le plein de médailles (11 médailles pour 13 métiers) et confirme une fois encore la position d'excellence occupée par la France qui se hisse au rang historique de 3^e au classement mondial. Seize jeunes talents constituaient l'Équipe de France du BTP à travers divers corps de métiers : carrelage, construction digitale, charpente, installation électrique, maçonnerie, ébénisterie, menuiserie, peinture et décoration, plâtrerie et constructions sèches, plomberie et chauffage, métallerie, réfrigération technique, construction béton armé, couverture métallique et taille de pierre en démonstration.

En peinture et décoration, Quiterie Ducournau, née en 2003 à Bordeaux, a défendu les couleurs de la France, sous la houlette de Philippe Paillard, l'expert mondial peinture qui a préparé notre jeune championne pour la compétition. Quiterie a obtenu une des six médailles d'Excellence, qui sanctionne un haut niveau professionnel, juste après les trois meilleurs. Parmi les épreuves : préparation du support, mise en œuvre de produits décoratifs, application de peinture mécaniquement et/ou manuellement, recherche de teinte et d'harmonie, pose de papier peint, traçage et la mise en peinture d'un panneau lors d'une épreuve chronométrée... La finition doit être la plus soignée possible et la propreté de l'espace de travail est aussi évaluée. Un vrai challenge réalisé sur moins de quatre jours !

Les professionnels de l'UPMF-FFB, particulièrement engagés sur cette compétition avec une campagne de communication dédiée (voir RN 197) sont venus en nombre pour soutenir Quiterie jusqu'au bout ! ●



UNE FILIÈRE UNIE



NICOLAS BLANGY, PRÉSIDENT DE L'UPMF-FFB



AUORE BERTOLANI, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION COMMUNICATION

LA 47^E COMPÉTITION WORLDSKILLS EN CHIFFRES

65 PAYS PARTICIPANTS

59 MÉTIERS EN LICE

POUR LES FINALES MONDIALES DONT **16** APPARTENANT AU PÔLE BTP

1 500 JEUNES COMPÉTITEURS

1 400 EXPERTS MÉTIERS

250 000 VISITEURS

140 000 M² DE SURFACE DE COMPÉTITION



Réseaux sociaux : la finition sur la toile

Depuis le 1^{er} avril, l'UPMF-FFB et Reflets&Nuances ont renforcé leur présence sur les réseaux sociaux avec une nouvelle stratégie de communication, développée en partenariat avec une agence de stratégie digitale, Labellecom. Cette réflexion a abouti à la création d'un nouvel écosystème de communication avec :

- Reflets & Nuances (Instagram, Facebook) pour des actualités métiers, une mise en avant des chantiers et, du savoir-faire des professionnels adhérents, des informations et des aides

pratiques. Reflets & Nuances est ouvert au grand public ;

- UPMF (LinkedIn, Facebook, site internet, infolettre) pour des informations syndicales et institutionnelles qui ciblent les adhérents dirigeants, les partenaires et collectivités ;
- Les métiers de la finition (avec « Les bro* de la finition » sur Instagram et Tiktok) avec pour cibles les jeunes, les apprentis, les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Durant l'été, la ligne éditoriale a suivi l'actualité des Jeux Olympiques avec un « Spécial Paris 2024 - des valeurs communes ». L'avez-vous vu ? ●

*DIMINUTIF ANGLAIS DE BROTHER (FRÈRE) : FRANGIN, POTE.



Notre union offre des services et des outils de qualité et pertinents pour nos métiers, il est essentiel de le faire savoir à l'ensemble de nos membres par une communication dynamique. Il faut pouvoir toucher les professionnels jusque dans leur entreprise. Ensuite, il faut toucher les jeunes et les convaincre de s'engager dans nos beaux métiers, en utilisant leurs codes de communication.

Aurore Bertolani, présidente de la commission communication de l'UPMF-FFB



Est-ce important d'être sur les réseaux sociaux ?

Avec près de 90 % de la population adulte connectée aux réseaux sociaux, la présence des entreprises sur ces plateformes est désormais incontournable. Elle leur permet de répondre à de nombreux objectifs de communication, tels que : affirmer leur expertise pour attirer des prospects, rester à l'esprit de leurs contacts en communiquant régulièrement, ou encore améliorer leur image de « Marque employeur » afin de faciliter le recrutement.

Un conseil pour se lancer ?

Une stratégie éditoriale réussie est élaborée en tenant compte des attentes en matière d'information et de contenu de l'audience cible sur les réseaux sociaux. Il conviendra donc de la construire en réponse aux besoins et aux centres d'intérêt de ces personnes, tout en alignant ces contenus avec l'actualité et les objectifs de l'entreprise.

Et un autre pour augmenter sa visibilité ?

Il me semble essentiel d'intégrer une logique d'amplification dans toute stratégie de communication sur les réseaux sociaux, c'est à dire : des actions qui permettront de toucher une audience au-delà de ses abonnés habituels et ainsi développer sa notoriété auprès d'un public plus large. Pour se faire, les entreprises disposent de plusieurs levier comme la publicité, les partenariats et l'engagement de ses équipes.



- + Soutenez les métiers de la finition
- in <https://www.linkedin.com/company/upmf-ffb/>
- f https://www.facebook.com/upmf.ffb/?locale=fr_FR
- @ Les bro' de la finition (@les_bro_de_la_finition)
- 🎵 https://www.tiktok.com/@les_bro_de_la_finition
- f <https://www.facebook.com/refletsetnuances/>
- @ <https://www.instagram.com/refletsetnuances/>





NOUVEAUTÉS

Collection Origin DESSO

Nouvelle collection de dalles de moquette Origin inspirée du concept « Made to be Remade* ».

Origin conçue pour être facilement désassemblée et recyclée en boucle fermée dans notre usine.

- Contient des fils ECONYL® provenant de filets de pêche usagés, 100% recyclés et recyclables.
- Envers EcoBase™ 100% recyclable, contient jusqu'à 91% de contenu recyclé et biosourcé.
- Un design s'inspirant de la composition et du processus de recyclage des dalles de moquette, dans une palette de 20 coloris.



En savoir plus : www.tarkett.fr

*Fabriquée pour être désassemblée



FLOTEX ADVANCE ET FLOTEX COLOUR PAR FORBO

La gamme Flotex se réinvente avec Flotex advance, qui présente une mise en œuvre plurielle, en dalles (pose poissée) mais également en lés, format bénéficiant de l'innovante construction Flotex next 100 % libre (donc sans colle ni adhésif), la pose collée de ces lés restant possible. Ses deux décors, Latitude (13 coloris), inspiré des filigranes, et Code (26 coloris), axé sur la typographie, offrent un esprit plus contemporain. Enfin, Flotex advance joue d'harmonie avec une autre collection de caractère, Flotex colour, dont les décors Calgary (au motif nuageux), Metro (trompe-l'oeil « effet tissé ») et Penang (subtilement ligné) s'adaptent idéalement à nombre de segments.
www.forbo.com/flooring/fr-fr/



AMBIANCE COLOR PAR LEVIS

La nouvelle gamme Ambiance color est une formule 2 en 1 pour un résultat impeccable sur murs et plafonds. La gamme se décline, en mat et en velours, dans toutes les teintes de son nuancier AkzoNobel Color Studio pour répondre aux envies de chacun et personnaliser sa décoration. Ambiance color est lessivable et bénéficie d'une grande résistance au lustrage. Elle est particulièrement adaptée aux lieux à forte fréquentation.
www.levispeintures.com/fr



SYLCODUR VELOURS PAR JEFCO

Formulée en phase solvant pour une meilleure durabilité, Sylcodur Velours, enrichie en pigments anti-corrosions et Classé 1 en résistance à l'abrasion humide, permet une excellente résistance antirouille et une dureté remarquable. Son séchage rapide en 3h permet un redoublement dans la journée. Sylcodur Velours est donc particulièrement adaptée pour tous les « ouvrants ». Son indice de brillant velouté (14 sous 60° et 22 sous 85°) combiné à une tension exceptionnelle donnera un aspect moderne et qualitatif à vos supports, répondant ainsi aux tendances actuelles. Disponible en 1L, 3L et 10L dans les 70 agences du réseau Jefco.
www.jefco.fr



EMBALLAGE ECO-RESPONSABLE PAR SOFRAMAP

Soframap, fabricant français engagé et toujours à la recherche de solutions plus durables, a décidé de passer ses gammes de produits intérieurs sur des emballages PCR, contenant au minimum 50 % de plastique recyclé et labellisés RecyClass, garantissant l'authenticité de cette démarche. En s'engageant à minimiser l'impact environnemental de nos emballages, il témoigne d'une approche proactive visant à diminuer son empreinte carbone. Ce changement s'inscrit pleinement dans sa politique RSE et lui permettra de réduire son utilisation en plastique vierge de plus de 70 tonnes.
www.soframap.com



UZIN RR 620, SOUS-COUCHE ACOUSTIQUE PAR UZIN

Auto-adhésive, la sous-couche acoustique sous LVT Uzin RR 620 est immédiatement recouvrable après la pose. Grâce à ses propriétés d'isolation aux bruits d'impact, cette sous-couche augmente nettement le confort de vie et de marche. En outre, la couche porteuse en fibre de verre de Uzin RR 620 répartit la charge et offre ainsi une résistance à la compression extrêmement élevée.
www.uzin.fr !



Tous les points de vente et les agences de nos partenaires sont sur notre application : <https://ffb-upmf-app.fr>



LVT LOOSELAY ACOUSTIC PAR BALSAN

Avec la collection LVT ELITE Loose Lay Acoustic, Balsan propose une collection comportant quatre décors imitation bois déclinés dans différentes tonalités, de la plus naturelle aux coloris de bois patinés par le temps. L'ensemble de la collection bénéficie d'une technologie multicouche innovante qui lui permet d'allier réalisme des décors, confort à la marche, robustesse et qualités acoustiques exceptionnelles. Le système Loose Lay correspond à une dalle ou une lame plombante amovible adaptée à la rénovation. Loose Lay permet de retirer des dalles ou lames au cas par cas. www.balsan.com



PERLANE AÉRO BAS CARBONE PAR SEIGNEURIE

Fluide, légèrement thixotropée et additivée en siloxane, Perlane Aéro Bas Carbone d'aspect mat minéral revendique une bonne résistance aux intempéries, à l'encrassement et de perméabilité à la vapeur d'eau. De fabrication française, cette peinture aux résines acryliques et copolymères recyclés, se décline en blanc ainsi que dans toutes les teintes du nuancier Chromatic® Façade. Elle bénéficie de la technologie Outside Unlimited Colours (OUC) qui se joue des problématiques d'impact du rayonnement solaire sur les façades enduites de teintes foncées et les contraintes liées aux teintes foncées traditionnellement proscrites en façade disparaissent. Perlane Aéro BC est allégée, avec un gain de 5 kg par bidon de 15L pour une manipulation plus facile et une application plus aisée (pistolet, pinceau et rouleau) et que son rendement est de 4 à 8 m² par litre. www.seigneuriegauthier.com



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 | Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr | N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance - Directeur de la publication : Bruno Poilpré |

ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 201 :

Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Madras Editing, Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin | Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD | Photo couverture : © BQD-Freepik | La revue Reflets&Nuances est distribuée gratuitement.



“ LE CŒUR À L'OUVRAGE. ”

RÉVÉLONS L'AUTHENTIQUE.

Depuis le premier jour, chacun d'entre nous participe à un élan collectif qui protège notre patrimoine, donne du sens en redonnant vie à l'existant, et nous en sommes fiers. Fiers de partager, ensemble, bien plus qu'un métier en faisant de chaque rencontre et de chaque projet les fondations d'une promesse d'exception : révéler l'authentique.



CHAUX ET PATRIMOINE
RÉVÉLONS L'AUTHENTIQUE

PAREXLANKO est une marque Sika

Retrouvez-nous sur parexlanko.com

PAR EXPÉRIENCE. PAREXLANKO.

NOUVEAUTÉ SEMIN

SEMIN

TREK

PEINTURE MULTI SUPPORTS DE L'EXTRÊME



**INTÉRIEUR/ EXTÉRIEUR
IMPRESSION & FINITION**

Tous supports même sur :

- Les radiateurs
- Les cabanons en bois
- Les bardages métalliques
- Les cheneaux en PVC

AVANTAGES :

- Aspect mat velouté
- Fort pouvoir couvrant
- Excellente adhérence
- Multi-supports
- Résistance accrue aux UV et à la chaleur
- Sans fixateur

CONDITIONNEMENT : 4L et 10L

Existe en blanc



et en Gris (RAL 7016)



semin.fr

SEMIN